Abonnement : à l'étranger : $6.00. au Canada : $4.00.

Téléphones : Rédaction 651. Administration et Librairie, 457

Le seul quotidien français au nord et à l'est de Québec.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

Le "PROGRES" est le premier journal à vous apporter 100% des nouvelles régionales et 90% des nouvelles étrangères

Vol. XLI—No 163 Chicoutimi, VENDREDI, 2 MARS 1928

Organe indépendant des comtés de Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix et Saguenay.

UNE OPINION

Commerçants, industriels, hommes d'affaires, si vous n'annoncez pas dans les journaux, vous ne pouvez prospérer.

E. G. SEWELL,
Maire de Miami.

L'HON. M. PERRAULT A REPONDU AU DEPUTE DE ST-HYACINTHE

Il dit que les arguments de M. Bouchard ne sont pas nouveaux. La loi actuellement à l'étude est faite d'après notre situation économique. Aussi les comparaisons avec l'Ontario ne peuvent avoir place dans le débat, dit le Ministre.

FAISONS UN LOYAL ESSAI DE LA LOI

M. A Blain, député de Dorion, étudie quelques clauses de la loi.

PROTESTATION

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant. — Au début de la séance d'hier après-midi, à l'Assemblée Législative, un certain nombre de bills publics ont subi leur première lecture. Quatre bills furent présentés par l'hon. M. David.

Loi modifant la loi de l'instruction publique;

Loi modifiant la loi des écoles techniques ou professionnelles;

Loi concernant l'ordre du Mérite scolaire.

Loi modifant la loi de l'hygiène publique, de Québec.

Trois bills furent présentés par l'hon. M. Nicol:

Loi concernant la loi des liqueurs alcooliques;

Loi modifant la loi des licences;

Loi modifiant la loi de saisie de certains bénéficiaires.

M. PERRAULT

L'hon. M. Perrault, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, prit ensuite la parole sur la loi des accidents du travail.

Il déclare en commençant que les arguments apportés par le Député de St-Hyacinthe, contre cette loi, ne sont pas nouveaux. Il a dit son amour pour l'ouvrier. Il ne faut pas oublier que le Gouvernement, en préparant cette loi a pris le temps voulu pour bien l'étudier. Nous ne prétendons pas que ce soit une loi parfaite. Comme toutes les lois humaines, elle est perfectible et ce sera à la Chambre de l'étudier et de la modifier s'il y a lieu.

On a fait une comparaison avec la loi d'Ontario. Il est bon quelquefois de regarder ce qui se passe chez le voison, mais rappelons que nous avons fait une loi pour la population de notre Province, une loi qui devait être en rapport avec notre situation économique.

Le Ministre entreprend ensuite de montrer ce que nous avions en fait de loi de compensation afin de prouver que la loi actuelle apporte une amélioration considérable.

Avant 1909, dit-il, nous n'avions pas de loi de compensation. Depuis nous avons reconnu que l'ouvrier a droit à une compensation.

Cette loi a été maintes fois modifiée. M. Perrault prétend que M. Bouchard n'avait pas raison de comparer la loi de 1928 à la loi de 1926-27, qui n'a jamais été mise en force et il explique pourquoi cette législation n'a pas été mise en vigueur.

Dans la loi de 1928, dit le Ministre de la Colonisation, nous n'avons pas pensé à l'ouvrier seulement, mais aussi à l'industrie. A quoi servirait à l'ouvrier de recevoir des indemnités si l'industrie doit souffrir de ce système. En définitive, l'ouvrier serait celui qui en souffrirait définitivement.

PROTECTION

Une bonne législation doit favoriser un système de protection contre les accidents; elle doit voir à ce que l'ouvrier reçoive le plein montant de l'indemnité à laquelle il a droit; elle doit diminuer les frais d'administration.

Notre loi est généreuse parce qu'elle augmente les indemnités que l'ouvrier recevra en comparaison avec la loi de 1909.

Le système actuel sera préférable à l'ancien parce qu'il supprime le recours aux tribunaux; tout se fera devant la Commission qui ne chargera rien aux ouvriers qui comparaîtront devant elle. Un autre avantage de la loi de 1928, c'est l'assurance obligatoire. On a aussi agrandi le champ des patrons qui tomberont sous le coup de cette loi. Au sujet de taux de l'assurance, le Ministre déclare que le Gouvernement s'est assuré des taux qui seront établis, et M. Perrault dit que ces taux ne seront supérieurs que de 2 pour cent à ceux qui sont en vigueur d'après la loi de 1909. Tous les patrons, ajoute le Ministre, pourront donc s'assurer.

(Suite à la 7ème page)

LA PROHIBITION

Washington, 2. — Les représentants de plus de trente sociétés de tempérance, réunis en conférence, ont demandé que les programmes des partis républicain et démocratique comprennent une déclaration sur la prohibition. Ils ont également demandé que des personnages "notoirement secs" soient nommés pour la présidence et la vice-présidence.

M. KING A NIE CATEGORIQUEMENT CETTE RUMEUR

Ottawa n'attend pas de note de Washington, dit-il.

CANALISATION

Ottawa, Ont., 2. — Serv. Presse Canadienne. — "Il n'y a aucun fondement à la nouvelle que le Gouvernement canadien attend une note du gouvernement américain dans laquelle celui-ci lui proposerait une convention entre les deux pays, au sujet de la canalisation du Saint-Laurent," telle fut la déclaration faite à la Chambre des Communes, hier après-midi, par le Premier Ministre, en réponse de l'honorable R.-B. Bennett, chef de l'Opposition. B. Bennett avait attiré l'attention du Premier Ministre sur une dépêche émanée "d'une autre agence de nouvelles dont l'on peut croire les nouvelles généralement véridiques", d'une agence de Washington, et à l'effet que le Gouvernement canadien serait prêt à poursuivre des pourparlers, au sujet d'une convention.

M. Bennett demanda au Premier Ministre, si cela était vrai, de communiquer une pareille note à la Chambre des Communes, déclarant que le peuple Canadien mérite d'être renseigné par un pareil sujet, avant n'importe quelle agence de nouvelles".

L'honorable R.-J. Manion déclara savoir, de très bonne source, que le gouvernement canadien a envoyé une note à Washington et qu'une réponse ne tardera pas à venir de la capitale américaine".

"Rien de tel n'existe, à ma connaissance", répondit le Premier Ministre, "et nous n'attendons aucune note de cette nature. Tout cela est pure imagination".

DESORDRES A LA CHAMBRE JUGOSLAVE

Belgrade, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Le Parlement Jugoslave a dû suspendre sa séance pour la deuxième fois en deux jours, à cause de scènes de désordre provoquées par les députés. Le Député agraire Pokanovitch se porta à des voix de fait sur la personne de l'assistant commissaire de police, parce que celui-ci essayait de pacifier un boucher qui avait provoqué une bataille, dans la salle des pas perdus du parlement.

Le pandemonium devint telle que le Président Minko Pertich suspendit la séance. Mercredi, lors de la première séance du nouveau parlement, il avait été contraint de suspendre la séance par une bagarre soudaine où vinrent aux prises une quarantaine de députés.

Stefin Reditich, chef du parti des paysans Croates, dut présenter des excuses personnelles au Roi Alexandre pour les remarques blessantes à l'égard de Sa Majesté qu'il se permit, mercredi, et pour lesquelles le Président Pertich l'expulsa pour trois séances de la Chambre.

LOI MILITAIRE

Paris, 2. — "L'Echo de Paris" annonce que le gouvernement insistera sur le vote définitif des lois militaires avant la fin de la législature; il posera la question de confiance contre le renvoi.

M. EDWARDS A ACCEPTE L'EXPLICATION

Concernant les promesses de M. Forke à Lord Bying.

M. FORKE

Ottawa, Ont., 2. — (Serv. Presse Canadienne) — La dénégation opposée par l'honorable Robert Forke, ministre de l'Immigration, à l'accusation proférée contre lui, mardi dernier, par l'honorable J.-W. Edwards, conservateur, de Frontenac-Addington, lequel déclara que M. Forke a manqué à l'engagement donné par écrit à Lord Byng, alors Gouverneur-Général, de siéger jusqu'à la fin de la session et d'appuyer le Gouvernement Meighen jusqu'à ce qu'eussent été expédiées les affaires de la Chambre et qu'eussent été votées les subsides, fit, de nouveau, l'objet d'une intervention de la part de l'honorable Dr Edwards, à la Chambre des Communes, hier après-midi. L'honorable M. Forke, en déclarant injustifiée cette accusation, mercredi, déclara que c'était là une représentation des faits absolument fausse et il ajouta: "Si les règlements de la Chambre me le permettaient, j'emploerais une expression beaucoup plus forte".

L'honorable Dr Edwards, hier, déclara regretter d'être obligé, de par les règlements de la Chambre, "d'accepter cette explication". "Le temps", ajouta-t-il, montrera laquelle de nos deux déclarations est la plus digne de créance".

L'OPPOSITION A PLUSIEURS INTERPELLATIONS

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant. — Les membres de l'Opposition donnent encore de nombreux avis de motions et d'interpellations. M. Sauvé veut faire sans doute, une enquête sur un contrat qu'a eu l'Imperial Oil Co., avec le Gouvernement sur la réfection de certains chemins, car il demande la documentation nécessaire à cet effet; il s'agira, cette fois, de Sainte Flore, dans le comté de Champlain.

M. Sauvé demandera si c'est l'intention du Gouvernement d'utiliser l'emplacement de l'édifice de l'ancienne prison du district de Terrebonne, pour quelles fins et quand.

M. Tremblay s'informera de ce que coûtent la construction, l'entretien et le séparations de la route autour du Lac Saint-Jean.

M. Jos. Renaud, député de Laval, a, pour sa part, donné avis d'une foule de nouvelles interpellations, concernant des affaires locales, en particulier regardant des contrats obtenus par MM. Soucy et Carrette pour des chemins, aussi concernant les fermes de démonstration, le nombre d'âcres de terre ensemencés dans la Province les sommes dépensées pour fins agricoles dans la Province, etc.

HORRIBLE CRUAUTE D'UNE MERE

Lille, France, 2. — Service P. Canadienne — L'on attribue au rhum l'acte horrible commis par une mère, dans le village de Cauchy.

Parce qu'il renversa une bouteille de liqueur forte, qu'elle était en train de vider, en compagnie de sa belle-mère, l'épouse d'un mineur du nom de Dhallande saisit son enfant de 2 ans, Abel, le traîna dans la cour de sa maison et le jeta dans l'égoût.

Lorsqu'on se mit à chercher l'enfant, elle dit, avec insouciance: "Ne perdez pas de temps à le chercher, il est dans l'égoût".

L'on trouva en effet le cadavre dans l'égoût. La marâtre a été arrêtée et la police dit qu'elle a avoué son crime, en donnant comme explication qu'elle avait trop bu et ne se rendait pas compte de son acte.

L'AMITIE DES ETATS-UNIS

CE QU'EN DIT M. WILLIAM PHILLIPPS

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant — "Vous Canadiens, vous n'avez pas d'amis au monde qui surveillent vos progrès avec une plus grande admiration que vos amis et voisins du sud. Nous admirons votre loyauté à la Couronne; l'idéal que vous vous faites de l'union des nations dans l'Empire, et le rôle que le Canada est destiné à jouer dans le monde, nous intéresse grandement".

Cette déclaration a été faite, hier midi, par M. William Phillips, ministre plénipotentiaire des Etats Unis au Canada, au cours du déjeuner du club Canadien, dont il était l'hôte d'honneur. Le distingué conférencier a rappelé que la moitié du capital américain investi au Canada est placé dans la Province de Québec, et il a fait un bel éloge du Premier-Ministre, l'Hon. M. L.-A. Taschereau et de la population de notre Province.

L'ambassadeur déclara que le Canada et la Province de Québec en particulier, ont un ami sincère dans M. W. Taft.

"M. Taft", ajouta-t-il, "est un lien très puissant entre les Canadiens-Français de la Province de Québec et le peuple américain. Pour nous tous, il résume, en sa personne, ce qu'on peut trouver de mieux chez un homme. Durant les mois d'hiver il est votre ambassadeur spécial à Washington; durant l'été, il devient notre ambassadeur spécial auprès des Canadiens-Français de la Province de Québec".

LES CREDITS DE L'HON. DAVID

ON LUI A VOTE $750,000, HIER SOIR

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant — Dans la soirée, au Parlement, hier, la Chambre a voté pour environ $750.000 de crédits au secrétaire provincial pour l'instruction publique. L'Hon. M. David a, de ce fait, en comptant les crédits statuaires, plus d'un million et demi à sa disposition.

On a voté des crédits pour les écoles primaires, $81,000; pour les Universités, $80,000; pour l'école Polytechnique de Montréal, $100,000; pour les Ecoles Techniques, $10,000; pour les Sourds-Muets et les Aveugles, $89,100; pour l'inspection des écoles, $155,000; pour les conférences pédagogiques, $11,500; pour gratifications aux instituteurs, $20,000; pour écoles du soir, et écoles de coupe, $45,000; pour les Ecoles des Beaux-Arts de Québec et Montréal, $60,000, etc.

Au sujet de ces écoles des Beaux-Arts, M. David déclara que le nombre des élèves est si considérable qu'il faudra avant longtemps doubler la capacité de ces écoles. Il déclara aussi, à l'item de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires ($5,-000) que cet enseignement n'a pas donné les résultats attendus. Nous avons perdu, il y a deux ans, notre directeur de dessein. Il ne sera pas remplacé avant un an, ajoute le Ministre, car je veux nommer, pour lui succéder, un diplômé de nos écoles de Beaux-Arts.

DECOUVERTE D'UNE RICHE MINE D'OR

ELLE A ETE FAITE EN AFRIQUE DU SUD

Capetown, Union de l'Afrique du Sud, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Un autre très riche terrain diamantifère a été découvert en Afrique du Sud. Cela fut dévoilé devant les membres de l'Assemblée Législative, par le Ministre des Mines, M. F.-W. Boyers, et, bien que l'on eût communiqué au public certains renseignements sur ce terrain, il y a quelques mois, ce n'est que tout récemment que la véridicité de ces derniers a été confirmée et que l'on a appris qu'il s'agissait, en effet, d'un gisement très riche.

Ce dépôt de diamant se trouve, dans le Mamaqualand, au nord-est de la Colonie du Cap. "C'est là le plus vaste terrain diamantifère que l'on ait jamais découvert", a dit Sir David Harris, député de Kimberley à l'Assemblée législative, directeur de la Boors Consolidated Mines Limited et président de la Jagersfontein Estate and Diamond Mining Company.

Le Ministre des Mines, M. Boyers, annonça que c'est l'intention du gouvernement de déclarer tout ce terrain, qui contient 3,000 claims, "propriété d'Etat".

"Le Gouvernement", dit-il, "ne peut agir autrement, car ce serait faire affluer une trop grande quantité de diamants sur le marché et cela n'est pas du tout désirable".

Décrivant la richesse de ce terrain, le ministre déclara qu'il avait lui-même extrait des diamants pour une valeur de 600 Livres Sterling ($3,000), en une année.

Des membres de l'opposition exprimèrent la crainte que la presse d'outre mer répande l'impression que le Sud-Africain est pavé de diamants. M. Boyers avertit la Chambre qu'une telle impression serait tout à fait erronée. Néanmoins il qualifia le terrain diamantifère de Namaqualand "un Eldorado" unique dans l'histoire du pays.

LA COMMISSION DES LIQUEURS

ELLE DEPOSE SON RAPPORT ANNUEL

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant. — La Commission des Liqueurs de Québec a remis au Gouvernement le rapport de son exercice financier 1926-27. Ce rapport accuse un surplus de $6,778,000.95. LaCommission a remis au Gouvernement une somme de six millions de dollars à laquelle il faut ajouter un montant de $28,302.63 de dépenses faites pour le compte du Gouvernement.

Le rapport résume les activités de la commission au cours de l'année écoulée et fait en même temps un tableau des opérations de la Commission depuis sa fondation.

Ainsi, depuis 1921-22, date de la fondation de la Commission, des liqueurs, celle-ci, a vendu pour une somme de $114,055,378 de liqueurs. Le chiffre total des achats de stock et autres dépenses commerciales et frais généraux de 1921-22 à 1926-27 s'élèvent à $48,297,118, c'est-à-dire 41.35 pour cent du montant des ventes qui constituent les recettes brutes de la Commission. Pendant cette même période de six années, la commission a versé au Gouvernement fédéral en taxes de douane, d'accise et de vente, la somme de $41,320,982, soit 36.35 de ses recettes brutes. Le revenu des saisies et des permis, pendant cette période, s'est élevé à $7,936,438.

Pendant que la Commision versait, en taxes diverses, une somme de $41,302,982 au Gouvernement fédéral, elle donnait à notre Province, où elle fait ses opérations, la somme globale de $29,239,470 en versements ou dépenses au compte capital. Au cours de l'année écoulée, la Commision a vendu $22,425,136 de liqueurs et a remis au Gouvernement fédéral la somme de $8,234,-000, alors qu'elle versait à la Province le montant de $6,000,000.

Un fait important que souligne le Président de la Commission des liqueurs de Québec, c'est l'inauguration dans les entrepôts de la Commission d'un service complet d'embouteillage de certaines marques de vins. Cet embouteillage a fait réaliser une belle économie à la Commission.

LA BIERE

Durant l'exercice 1925-26, la valeur totale de la bière produite, importée et exportée fut de $17,569,-554.91 tandis qu'en 1926-27 elle s'est élevée à $19,550,905 soit une

(Suite en dernière page)

REELECTION

Paris, 2. — M. Weish, maire sortant de Haguenau, a été réélu. Il a déclaré au "Petit Journal" que, tout en défendant les traditions religieuses, les élus se sont placés sur un terrain étroitement national; le drapeau français flottera toujours à l'Hôtel de Ville.

M. COOLIDGE EST ACCUSE D'INCOMPETENCE

Le Sénateur Reed lui reproche aussi son inactivité.

UNE ENQUETE

Los Angeles, Calif., 2. — Serv. Presse Canadienne. — Le Président Coolidge a été hier accusé par le Sénateur Reed de Missouri, dans un discours à Long Beach, d'incompétence, pour son "inactivité" dans l'enquête du Sénat sur l'affaire des pétroles de la Marine.

Parlant de l'administration républicaine qu'il a vigoureusement dénoncée, le candidat démocrate à la Présidence, a levé la main d'une manière dramatique et à mots mesurés à déclaré:

"J'accuse le Président Coolidge, d'incompétence dans l'accomplissement de sa charge." Il venait précisément de déclarer que le Président Coolidge n'avait pas aidé le Sénat dans l'enquête dont il est parlé plus haut et qu'il avait négligé de renvoyer le procureur général Daugherty à la demande du Sénat.

"Le Président a négligé d'agir, a dit Reed, lorsqu'il aurait dû agir, et lorsque vous négligez de faire votre devoir, lorsqu'on attend de vous que ce devoir soit fait est aussi répréhensible que mal faire lorsque vous n'avez pas le droit d'agir de cette façon."

UNE PRECIEUSE CONSIGNATION POUR LE C. N. R.

Montréal, 2. — (Spécial au Progrès) — Près d'un million d'oeufs de saumons de l'Atlantique, adressés au major Motherwell, du Ministère des pêcheries de la Colombie Britannique, sont passés par Montréal hier, par le Canadien National, en route pour Vancouver. Ces oeufs proviennent de l'établissement de pisciculture du Gouvernement du Nouveau Brunswick, à Southesk, N. B.

A leur passage à Montréal les oeufs ont été arrosés d'eau froide avant d'être embarqués dans le Continental limitée. Ils seront de nouveau arrosés à Edmonton et examinés à différents endroits par des experts. Depuis quelques années la compagnie de Messageries qui s'est spécialisée dans le transport de consignations délicates, a transporté beaucoup de ces oeufs et, toujours avec grand succès. Chaque mois elle confie à un employé le soin de s'occuper spécialement et continuellement de ces fragiles consignations.

MINISTRE DECEDE EN COLOMBIE

Victoria, C.-A., 2. — Serv. Presse Canadienne. — L'honorable William Sloan, ministre des mines de la Colombie britannique, est décédé, à l'Hôpital Saint-Joseph de cette ville, à une heure, ce matin. L'honorable M. Sloan fut frappé d'hémorrhagie, alors qu'il assistait à une représentation théâtrale et on le conduisit d'urgence à l'hôpital. Il assistait à la séance de l'Assemblée Législative, hier après-midi.

LES WAHABIS MENACANTS DANS LE NORD

Londres, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Le "London Express" publie une dépêche de Jérusalem dans laquelle il est dit que sept chars d'assaut anglais et vingt-cinq aéroplanes ont été envoyés contre les Wahabis qui ont tenté de prendre la ville de Maan, port du Nord de la Mer Rouge. Les arabes Wahabis auraient même capturé le village d'Akaba, dans le Nord.

Ibn Saoud, roi de Hedjaz ne voulait pas que Akaba soit compris dans ce pays appelé Trans-Jordanie.

LES CONSERVATEURS ET LEURS RESOLUTIONS DE CONVENTION

Pas un seul orateur du parti de l'Opposition n'en a fait mention, dit le Dr King, répondant aux déclarations des conservateurs, sur le tarif et l'immigration.

LE GOUVERNEMENT TIENT PROMESSE

Ce qui a été fait pour améliorer l'immigration au Canada.

LES ORATEURS

Ottawa, Ont., 2. — Serv. Presse Canadienne. — Une nouvelle allusion au programme tarifaire du parti libéral, en 1919, fut faite à la Chambre des Communes, hier après-midi, par M. H.-E. Spencer, fermier-uni, de Battle River, qui reprit le débat sur le budget. M. Spencer prétendit que l'administration libérale ne met à exécution certaines de ses promesses que lorsqu'elle est contrainte de le faire par l'influence progressiste.

"Le programme de 1919 était une excellente chose pour capter des votes", dit-il, "mais il faut apparemment bien se garder d'en rendre concrets tous les articles par des mesures législatives."

M. Spencer ajouta qu'il voterait en faveur du sous-amendement au budget.

L'honorable Dr J.-H. King, ministre de la Santé et du Rétablissement Civil des Soldats, affirma que, malgré les critiques de l'opposition, il reste vrai que les gens engagés dans les industries de la pêche et du bois, ainsi que dans l'agriculture, en Colombie Anglaise, savent gré au Gouvernement d'avoir, au cours de ces dernières années, modifié le tarif de façon à encourager ces industries essentielles.

"Les conservateurs", dit-il, "font entendre, cette année, le même refrain que les autres années. Pour eux le Canada est un pays où tout va très mal, parce qu'il y a, à sa tête, un gouvernement libéral. De telles plaintes encouragent l'émigration. L'histoire va se répéter et l'on va voir que le mouvement migrateur du Canada aux Etats-Unis, tout comme il a cessé, sous le régime Laurier, cessera, de nouveau, sous l'actuel régime libéral."

"Il est plutôt étrange qu'aucun des orateurs de l'Opposition n'ait, au cours de ce débat déjà long, fait allusion aux résolutions adoptées, lors de la Convention du parti conservateur, à Winnipeg.

"Apparemment ces résolutions devaient, dans l'intention de leurs proposeurs, servir, non à exprimer les vues générales du parti, mais à capter des votes, dans les localités, où l'on jugerait opportun de les mentionner."

Parlant de l'immigration orientale, le Dr King mit au défi le parti conservateur de lui montrer une loi ou de lui rappeler une initiative quelconque de la part d'un gouvernement conservateur pour contrôler ce mouvement. Il affirma qu'il n'y eut, au Canada, que les gouvernements libéraux à se préoccuper de ce problème.

"Les nouveaux règlements fédéraux pour l'inspection médicale des immigrants, non aux ports d'arrivée du Canada, mais aux ports d'embarcation de l'Europe, ont été d'abord suggérés par les divers gouvernements provinciaux", continua le Dr King.

"Les statistiques de l'Immigration faisaient voir que quantité de gens arrivaient chez nous, sans avoir les qualifications requises par nos lois pour l'admission au Canada. Des conférences eurent donc lieu entre les différents officiers du département de la Santé et de l'immigration.

DIFFICULTES

"Le gouvernement se rendit compte des difficultés à surmonter pour mettre à exécution ses desseins. C'est pourquoi, il convoqua, en mai, une nouvelle Conférence à laquelle assistèrent les officiers du Département fédéral de la Santé et de l'Immigration et des représentants du C.N.R., du C.P.R. et des Compagnies de navigation suivantes:

"La Ligue Anchor, la Ligne Cunard, la Ligne White Star, la Ligne Holland, la Ligne française et la Ligne Suédo-américaine.

"A cette seconde Conférence, il fut décidé de recourir à un nouveau système d'inspection médicale. Quinze ou vingt médecins canadiens furent donc placés aux différents ports d'embarquement de l'Europe et je

(Suite à la 7ème page)

ACCEPTATION

Londres, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Une dépêche de Riga à l'"Exchange Telegraph" annonce qu'un rapport est venu de Kovno, à l'effet que la Pologne aurait accepté la proposition lithuanienne en vue de commencer les négociations entre les deux pays, le 13 mars, à Koenigsburg, Allemagne.

DECOUVERTE MACABRE DANS UN WAGON

Un malheureux aurait péri asphyxié dans un refrigérateur.

S. WILSON

Québec, 2. — Dépêche de notre correspondant — Une découverte macabre a été faite, hier matin, dans un char de marchandises périssables à destination de Montréal qui stationnait sur la voie du Canadien National, à Charny. En ouvrant la porte du "Booby" d'un réfrigérateur, un employé du train aperçut avec surprise un corps inanimé. Un homme s'était introduit dans le char par la trappe de la toiture, dans l'intention évidente de se réchauffer et il avait été surpris là par la mort, à la suite d'un dégagement de gaz délétère. La position du corps indiquait que l'homme avait voulu échapper à l'asphyxie lente mais qu'à cause de l'exiguité du compartiment, il n'avait pas réussi à se dégager et avait bientôt succombé à l'empoisonnement.

Après l'avoir fouillé, on trouva sur le cadavre un crucifix, des portraits et une carte d'identification marquée au nom de M. S. Wilson, 328 rue Saint George, Moncton, N. B. Wilson était bien vêtu et semblait plutôt appartenir à une bonne classe de citoyens. Dans une autre poche de ses habits, on trouva encore un article de journal racontant une réception qui avait été faite à un homme pour avoir traversé le pays en qualité de "Globe-Trotter". Ce serait à croire que Wilson avait entrepris lui-même une tournée transcontinentale de Moncton, N. B., mais que pour son malheur, il n'aura pas pu se rendre plus loin qu'à quelques centaines de milles de son point de départ.

TENTATIVE DE CORRUPTION MISE A JOUR

Montréal, Qué., 2. — Service P. Canadienne — Interrogé aujourd'hui sur des rapports publiés dans les journaux américains et à l'effet que l'on aurait tenté de corrompre des gardiens de buts de la Ligue Nationale de Hockey, le Président Calder admit que ces rapports sont fondés.

"Mais", ajouta-t-il, "nous savons parfaitement bien à qui nous avons affaire et nous sommes passablement renseignés sur les cliques de gamblers présentement à l'oeuvre. D'un autre côté, nous avons entièrement confiance en nos joueurs et en nos gérants et, si nous prenons en faute un quelconque d'entre eux, il sera banni de la Ligue".

UN SEMINAIRE CATHOLIQUE FERME A MEXICO

Mexico, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Des dépêches de Morella à la presse de cette ville annoncent que le Séminaire catholique de cet endroit a été fermé par ordre des autorités militaires qui déclarent qu'on y a célébré l'office divin, contrairement aux lois religieuses.

Il n'y eut aucune arrestations de professeurs ou d'étudiants, mais ces dépêches ajoutent qu'on y poursuit une enquête officielle.

CARNET SOCIAL

Etaient enregistrés à l'hôtel Commercial le 1er: MM. D.-L. Guérin, Québec; J. Landry, Québec; Jos. Lespérance, Jonquière; A. Simpson, Québec.

Etaient enregistrés à l'hôtel Chicoutimi le 1er: MM. L. Jobidon, J.-R. Clavet, Québec; L.-D. Robitaille, A.-J. Adam, Montréal; A. Dionne, St-Georges; P. Godin, E.-L. Colineau, René Forest, Montréal; G. Peloquin, Québec; Mlle Yvonne Morissette, Arvida; P. Brunet, Montréal.

Etaient enregistrés à l'hôtel Bellevue le 1er: MM. Arth. Martel, Warwick; Geo. Bédard, Lévis; Wilfrid Turgeon, Giffard, Geo. Gagné, Québec.

St-Joseph d'Alma, 2. —

Mlle Clémence Simard est revenue dans sa famille, après avoir passé un mois à l'Hôtel-Dieu St-Valier, Chicoutimi. Mlle Simard a subi une opération à un genoux et elle est en bonne voie de guérison.

Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Samedi, le 25 février, M. Joseph Simard, d'Alma, était de passage à Chicoutimi où il est allé chercher sa fille, Mlle Clémence Simard, à l'Hôtel Dieu, de Chicoutimi.

Mme Pitre Harvey était en promenade à Jonquière, la semaine dernière, chez sa fille, Mme Roland Mercier.

JONQUIERE

Jonquière, 2. — D. N. C. — *CARNET*

M. Donat Demers, notaire, et Mme Demers, ainsi que M. Aimé Morin, dentiste, et Mme Morin ont reçu conjointement, dimanche dernier, à leurs résidences, à Kénogami, à une partie de bridge et à une soirée qui ont laissé chez tous les invités le meilleur souvenir.

La partie de cartes a été jouée chez M. et Mme Morin et le goûter a été servi chez M. et Mme Demers, où on passa aussi les dernières heures de la soirée.

Les prix de bridge ont été gagnés comme suit: chez les dames, 1er prix Mme (notaire) Lacroix, 2ème prix Mlle G. Chouinard, prix de consolation Mme (Dr) Marchand. Chez les messieurs, 1er prix M. J.-Oscar Pelletier, 2ème prix M. Hervé Demers, prix de consolation M. Evariste Gauthier.

Parmi les invités on comptait M. et Mme Oscar Morin, de Québec; M. et Mme Evariste Gauthier, M. et Mme Eugène Baril, M. et Mme F. Pidgeon, M. le Dr E. Marchand et Mme Marchand, M. le Dr J. N. Fortin et Mme Fortin, M. J.-O. Lacroix et Mme Lacroix, M. Arthur Lévesque et Mme Lévesque, tous de Kénogami; M. le notaire J.-M. Lacroix et Mme Lacroix, M. le notaire Jules Gauthier et Mme Gauthier, M. le Dr G. Gauthier et Mme Gauthier, M. le Dr J. Savary et Mme Savary, M. le Dr J.-E. Bergeron et Mme Bergeron, M. le notaire A. Lefebvre et Mme Lefebvre, M. et Mme J.-O. Pelletier, M. et Mme J.-E. Poitras, M. et M meChs.-A. Gauvreau, M. l'avocat et Mme Raoul Gagnon, M. et Mme Geo-Emile Perron, M. et Mme Donat Lessard, M. et Mme Pierre Turcotte, Mlle G. Chouinard, tous de Jonquière; M. Hervé Demers et M. Rolland Morin, de Québec, M. Lucien Morin, de Port-Alfred, M. P.-W. St-Louis et Mlle Alice Beauchamp, de Kénogami, M. J.-Oscar Roy, d'Arvida.

M. Hervé Demers, de Québec, qui a passé deux jours à Kénogami, l'hôte de M. et Mme Donat Demers, de Kénogami, est retourné à Québec lundi dernier.

M. Rolland Morin, de Québec, était à Kénogami dimanche dernier l'hôte de M. le Dr Aimé Morin et de Mme Morin. M. Rolland Morin résidera à Racine à l'avenir.

Il dégage la gorge

Le bienfaisant effet de PERTUSSIN est vraiment remarquable.

Ceux dont la gorge est extrêmement sensible, trouvent dans ce remède contre la toux tout à fait inoffensif, une source de soulagement prompt et durable.

Point n'est besoin de craindre d'en prendre aussi souvent que le besoin s'en fait sentir, car il ne contient aucune drogue nocive.

Chez tous les pharmaciens — Bouteilles à 60 sous et $1.50.

PERTUSSIN

ouverain contre la Toux

IN MONTREAL
Stop at the
HOTEL La Salle
1240 DRUMMOND ST.
Le seul hôtel à appartements de Montréal. Location centrale; confort et tranquillité. Prix modérés pour un jour ou plus longtemps. Livret et taux sur demande.
E.-H. Frappier, gérant.

L'annonce est le pouvoir d'une idée souvent répétée.

Abonnez-vous au "Progrès"

J.-J. BLANCHETTE AGENT D'ASSURANCE
Feu - Vie - Accidents
4, rue Ste-Anne, Chicoutimi. - - Tél. 829

DEMANDEZ LES JAMBONS
ELOI COTE
Vous les aimerez, ILS SONT FAITS AU PAYS avec le produit du Pays.
(leur préparation soignée vous assure une qualité de choix).
Eloi Coté, Boucher
Rue Racine, Chicoutimi. Téléphone 889

DORURE — LES — TAPISSERIE
Peinture de Maisons, Voitures, Automobiles, Enseignes & tous genres etc.
ARTS DECORATIFS DE JONQUIERE
Lettreurs Décorateurs
OUVRAGES DE FANTAISIE
Spécialité : Enseignes électriques
J.-MODEST LAFOREST
405, rue ST-DOMINIQUE
TEL.-CENTRE 127-2 coups.
Lettrage sur Bois, Tôle, Verre, Broche, Coton, Carton etc.
ENSEIGNES — DECORATION

NEW STAR CAFE
LE GLOBE
205, RUE RACINE — En face de la Banque Canadienne Nationale — TEL. 304
343, RUE RACINE — A la nouvelle ARENA — TEL. 871
LA MEILLEURE CUISINE A CHICOUTIMI
REPAS SERVIS A TOUTE HEURE
Réguliers ou à la carte
Attention particulière accordée aux parties d'amusements et barquets.

RADIO

VENDREDI, 2 MARS

MUSIQUE POPULAIRE AU WJZ

L'Orchestre de George Hall donnera le programme ci-dessous, vendredi soir à 6.00 au poste WJZ.

Lady of Havana
I Never Dreamed
Mary Ann
Sorry
Kashmiri Song
One More Night
Loco
Keep Sweeping the Cobwebs Off the Moon
I'm More Than Satisfied
Just Like a Rose
In an Old Havana Town
My Heart Stood Still
Soliquy
Dream
Rain
Fate Tango
Dawn of Tomorrow

LUDLOW ET GAINSBORG

Godfrey Ludlow, violoniste, et Lolita Gainsborg, pianiste, donneront un beau programme vendredi soir, à 8.00, aux postes WJZ et KDKA.

En voici le détail:

Valse en Mi . . . . Moszkowski
Hindu Lullaby . . . . . Knaife
Pastorale Ecossaise . . . . . Seanger
In the Cradle . . . . . Bradley
Hermit Thrush . . . . . Banner
The Wailing Wall . . . . . Arnstein
Lullaby . . . . . Gainsborg
Dark Eyes . . Traditional Russian

ROSARIO BOURDON

Voici le programme du concert donné par l'Orchestre de Rosario Bourdon, vendredi soir, à 8.00, aux postes WEAF et WTAM.

Cities Service Marche . . . Bourdon
Airs choisis de "Naughty Marietta" . . . . . Herbert
Down by the Old Mill Stream" . . . Taylor-O'Rourke
Cavaliers
Prelude de Le Déluge . . Saint-Saëns
Marche Française . . . Saint-Saëns
Danse L'Orient . . . . . Savino
Solo de Saxophone, Lucien Schmit
Thre Dances de "Tom Jones" . . . German
a—Morris Dance
b—Gavotte
c— Jig
Come Where My Love Lies Dreaming . . . . . Foster
Cavaliers
Little Grey Home in the West . . . Lohr-Bourdon
Norwegian Carnival . . . . Svendsen
Whole World is Waiting . . . . . Brown-MacArthur
Little Log Cabin in de Lane . . . . Hays
Orchestre et Cavaliers

ANGLO PERSIANS

Voici le programme que donneront vendredi soir, de 9.00 à 9.30, les Anglo Persians dirigés par Louis Katzman, aux postes WEAF, WGY et WTAM.

L'appel du Désert
Le rêve de la Sirène . . . . Pollack
Roses for Remembrance
Dans un jardin Oriental
Lady of Havana
Singapore Sorrows
Dancing Tambourine . . . . Polla
Down South . . . . . Myddleton
Mélodie du départ

HEURE WRIGLEY

Un grand nombre de solistes, seront entendus vendredi soir, à 9.00, au cours de l'heure Wrigley, dans un programme dont nous donnons ci-dessous le détail, et qui sera irradié par les postes WJZ et KDKA.

Stay Out of the South
Octette
My New York
Solo de Xylophone et Orchestre
Will You Remember?, from "Maytime"
Solo de Ténor
Doll Dance
Solo d'Accordéon
You and I, from "My Girl"
Soprano et Orchestre
Ice Cream
Comedie Duo Vocal
Flapperette
Solo de Banjo
Night In Granada
Quatuor et Orchestre
In Hong Kong Street
Orchestre
That Old Wooden Rocker
Little Black Moustache
Trio Vocal
Crying Water
Duo de Soprano et Contralto
Jack-in-the-Box
Solo de Saxophone
Tin Pan Parade
Solo de Contralto
Keep Sweeping the Cobwebs Off the Moon
Octette
Valses de "Sari"
Orchestre
Having My Ups and Downs
Duo Vocal
The Sweethearts' Parade
Orchestre
Dixie Dawn
Ensemble

CONCERT LA FRANCE

L'intéressant programme de l'Orchestre La France, sous la direction d'Anna C. Byrne, sera irradié vendredi soir à partir de 9.30, par les postes WEAF et WTAM.

En voici le détail:

Marche
a—Collette . . . . . Bear
b—There's Something About a Rose . . . . . Fain
Orchestre
I'll Think of You . . . . . Kahn
Orchestre
Wings . . . . . McDonald
Satina Quintette
Bird Songsat Eventide . . Coates
Solo de Baryton
a—JYou Came Along . . . Charig
b—Mary Ann . . . . . Davis
Sailing On . . . . . Kahn
Trio de Saxophone
Dawn, from Golden Dawn
Solo de Baryton
Vienna Woods (Valse) . . Ttrauss
Orchestre
a—Dear, On a Night Like This
b—Let's Misbehave . . . . Porter
Orchestre
Madelon

HEURE PALMOLIVE

Un beau programme, dont détail suit, sera donné vendredi soir, à 10.00, au cours de l'Heure Palmolive, aux postes, WEAF, WGY et WTAM.

Palmolive Marche
Ensemble
Log Cabin of My Dreams
Ténor et soprano duo avec ensemble
Miss Springtime
Quatuor Palmolive
Espana Rhapsodie
Orchestre Symphonique
Italian Street Song from Naughty Marietta
Soprano et choeur
Snoodle Gook
Solo de Guitare
Vieuà Refrain
Solo de Ténor
Saxophone (Quatuor)
Fils de Cadiz
Solo de Soprano
Nola
Quatuor Palmolive
In a Tavern
Orchestre Symphonique
Road to Mandalay
Solo de Baryton
Deux Guitares
Ensemble
I'll Just Roll Along
Orchestre
Pomp and Circumstance
Ensemble et Orchestre

GENIA ZIELINSKA

Genia Zielinska soprano, chantera, vendredi soir, à 10.00 au poste WJZ. Elle sera accompagnée par un trio instrumental à Cordes.

Voici le détail du programme:

Al Fresco . . . . . Herbert
Trio
Lift Thine Eyes . . . . . Logan
Solo de Soprano
Twilight . . . . . Glenn
Solo de Soprano
Love Everlasting . . . . . Friml
Trio
The Night Wind . . . . . Farley
Solo de Soprano
Were I a Star . . . . . Hawley
Solo de Soprano
The Wind's in the South . . . Scott
Solo de Soprano
Autumn, de "Woodland Sketches" . . . . . MacDowell
Trio

MUSIQUE SLUMBER

L'ouverture de "Phèdre", de Massinet,, sera le premier numéro du programme de l'Heure Slumber, irradié, à 11.00, vendredi soir par le poste WJZ.

Voici le programme au complet:

Overture de "Phedre" . . Massenet
Violets . . . . . Waldteufel
There Movements de "Oxford Symphonie . . . . . Haydn
Devotion . . . . . Herbert
Dans le Village . . . Tschaikowsky
Adagio de "Sonate Pathétique" . . Beethoven
The Little Red Lark . . Old Irish Air
L'Adieu . . . . . Friml
Ave Verum . . . . . Mozart
Dance Reverie . . . Tschaikowsky

POINTE-BLEUE

Pointe-Bleue, 2. — Spécial au Progrès) — A l'occasion de l'anniversaire de naissance de Mlle Marie-Blanche Paul, fille de M. et Mme Emile Paul, un groupe de parents et amis se sont réunis le 21 février pour lui présenter leurs bons souhaits. On remarquait parmi les invités: M. et Mme Joseph Paul, M. et Mme Adélard Bouchard, M. et Mme Joseph Courtois, M. et Mme Edmond Launière, Mme Philippe Gagnon, Chambord, Mme Henri Pelletier, Val-Jalbert, M. Georges Sheyn, Mlle Bertha Launière, M. Chrysostôme Delaunière, Mlle Jeannette Gill, M. Charles-Edouard Gill, Mlle Marie-Rose Delaunière, M. Léger Potvin, Chambord, Mlle Alma Paul, M. Charles-Eugène Courtois, Mlles Marie-Louise et Bernadette Delaunière, Rose-Aimée et Cécile Sheyn, MM. Armand Gagnon, Roberval, Samuel Duchêne, Mlle Marie-Jeanne Courtois, M. Peirre Launière, Mlle Albertine Boivin, Mlles Noella et Y-

NE BLAMEZ PAS LA TEMPERATURE

Quand vous contractez un rhume, vous n'avez que vous-même à blâmer

Les changements de température peuvent avoir contribué aux rhumes que vous avez contractés, mais la vérité, c'est qu'à moins d'être affaibli et épuisé, vous ne contractez pas de rhume, quelle que soit la température.

Ce qu'il vous faut pour vous prémunir contre les rhumes, c'est un accroissement de votre force de résistance, et cette même force est ce dont vous avez besoin pour vous débarrasser du rhume dès qu'il a mis son emprise sur vous.

Vous pouvez acquérir cette force de combat en prenant Father John's Medicine qui est un aliment pur et sain et fournit précisément ces éléments fortifiants dont votre organisme manque.

Si vous constatez que vous vous fatiguez facilement ou que vous ne pesez pas le poids normal, vous devriez commencer à prendre Father John's Medicine immédiatement. La plupart des gens trouvent qu'ils gagnent des forces, de la santé et aussi de la chair pendant qu'ils prennent Father John's Medicine. C'est un vrai tonique parce qu'il ne contient ni alcool ni drogue dangereuse.

The New KLIM WHOLE MILK full Cream

Qu'est-ce que KLIM?

KLIM n'est rien de plus et rien de moins que le lait riche de toute sa crème que donnent des vaches laitières de choix. Toutes les meilleures propriétés nutritives du lait sont dans KLIM, alors même qu'il n'est pas à l'état liquide. En faisant un mélange de Klim et d'eau, c'est-à-dire en incorporant, de nouveau, à ce produit l'eau que l'on en a extraite pour le composer, — obtient un lait, encore une fois, riche de toute sa crème. Toujours en état d'être immédiatement consommé, aussi bon, aussi frais, aussi pur que le pur lait que l'on trait, à la campagne.

Si vous aimez le lait, vous aimerez le nouveau Klim. C'est un produit idéal pour le thé et le café et pour toutes fins nutritives. Les enfants l'adorent. Vous constaterez qu'il est d'une invariable saveur, qu'il n'est pas dispendieux d'en consommer et qu'il vous donne cet avantage de le servir promptement, en toute circonstance. Klim se conserve frais, en boîte, des mois durant. Jamais il ne gèle.

LITTERATURE GRATUITE

Voici quatre livrets (regardez les illustrations sur la couverture de chacun) — : "Apprêtage des mets, au camp", "Recettes au renom national", "La diète de votre enfant", "La santé de votre enfant". N'importe lequel de ces livrets ou tous vous seront envoyés, gratuitement, sur demande. Vous n'avez qu'à remplir les blancs du coupon ci-dessous.

CANADIAN MILK PRODUCTS LIMITED
738, Rue St-Paul Ouest,
Montréal, Qué.

CANADIAN MILK PRODUCTS Limited
738, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal, Qué.
S'il vous plait m'envoyer copie de.
Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .

DES OS SOLIDES

Tous les enfants ont besoin de beaucoup de vitamines pour prévenir la scrofule et, à moins que leur nourriture quotidienne soit riche en cet élément, la formation de forts os en souffre.

SCOTT'S EMULSION

est de l'excellente et pure huile de foie de morue pleine de vitamines essentiellement nécessaires pour prévenir la scrofule et former de forts os. Elle devrait être donnée, chaque jour, comme aliment additionnel.

Pendant tout l'hiver, donnez régulièrement à votre enfant de la Scott's Emulsion d'une saveur agréable.

Scott & Bowne, Toronto, Ontario. 27-37

$500 DE RECOMPENSE

seront payés à quiconque fournira la preuve nécessaire à l'arrestation et amènera la condamnation de toute personne coupable d'avoir cambriolé un magasin de la Commission des Liqueurs.

UNE SOMME ADDITIONNELLE DE $200

sera payée à tout citoyen ou agent de police appréhendant un cambrioleur sur le fait. Les renseignements communiqués et l'identité des personnes ne seront pas dévoilés.

S'adresser au Directeur, Service de Surveillance,
COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC,
294, rue Ste-Catherine Est, Montréal.

La Filature du Saguenay Limitée

CHICOUTIMI

FABRIQUE RUE SAVARD — TEL. 571 W
Bureaux coin Cartier et Montcalm. Tél. 783

AVIS AUX CULTIVATEURS

Nous achetons la laine nettoyée ou non au meilleur prix du marché.

Notre usine est parfaitement outillée pour carder, filer, et teindre la laine; fouler et presser l'étoffe.

Nous sollicitons votre bienveillant patronage qui recevra notre meilleure attention.

DE BONS APPAREILS
Assurent le Succès

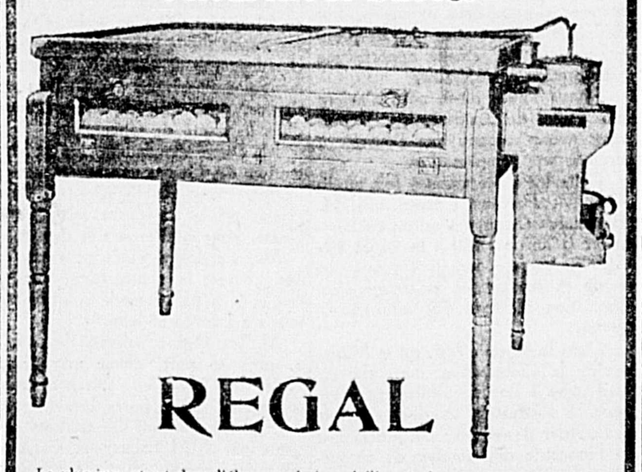

REGAL

Le plus important dans l'élevage de la volaille est de commencer avec des appareils éprouvés, dont le passé vous répond des résultats à venir. Les couveuses et éleveuses "REGAL" sont construites scientifiquement et leur fonctionnement est des plus simples. Capacités pour convenir à chacun. Meilleures et moins dispendieuses.

COUVEUSE "REGAL" No 37
Capacité 250 Oeufs
$41.71
Circulaire Intésessante Gratis Sur Demande

Eleveuse "REGAL" 53
Capacité, 800 poulets
$23.24

Tous les modèles y sont illustrés et vous pourrez également vous renseigner sur les détails de leur construction et de leur fonctionnement. Ecrivez dès aujourd'hui.

COMPAGNIE P.T. LEGARÉ LIMITEE
CHICOUTIMI — 255, RUE RACINE — Alph. Dumas, Gérant
JONQUIERE — 230, RUE ST-DOMINIQUE — Jean Coté, Gérant

CARTES
d'Affaires et Professionnelles

HOTEL
Hôtel
Le Rendez-vous du voyageur
HOTEL BELLEVUE
Ave Labrecque, — Chicoutimi
Service de 1er ordre — Garage à la disposition des voyageurs.
PRIX MODERES
Devise : Service courtois et confort.

J.-S. MICHAUD
SPECIALITE
Réparations des machines à coudre. Je voyage dans tout le Lac St-Jean et répare toutes les sortes de machines.
Ouvrage garanti — Prix modérés
30 ANS D'EXPERIENCE.
Machines à vendre.
Station d'Hébertville, — Lac St-Jean

ARCHITECTE
Architecte
SYLVIO BRASSARD
B.A., B.A.A.
Architecte diplômé de l'école des Beaux-Arts de Montréal.
Membre de l'Association des Architectes de la Province de Québec.
Et de l'Institut Royal des Architectes du Canada.
Bureau — Résidence
Edifice Julien — 391 rue Racine
Rue Racine — Tél. 817
Tél. 356

Architecte
Wilbrod Dubé - Ingénieur Civil
RAOUL CHENEVERT
ARCHITECTE
143, rue Racine, — Tél.: 885
CHICOUTIMI
20½ d'Aiguillon, — Tél.: 2-1466
QUEBEC

Architecte
PIERRE LEVESQUE
ARCHITECTE
Diplômé de l'A.A.P.Q. Membre de l'I.R.A.C.
SPECIALISTE
pour
Eglises et Maisons Religieuses
115, rue St-Jean, — QUEBEC

Architecte
Tél. 356 et 357 — C.P. 1
ALFRED LAMONTAGNE
Diplômé de l'Association des Architectes de la province de Québec.
Membre de l'Institut Royal des Architectes Canadiens
Edifice Julien. En face de l'Arena
Chicoutimi

COMPTABLE-VERIFICATEUR
Comptable-Vérificateur
LARUE & TRUDEL
Comptables agréés —
Chartered Accountants
J.-Art. LaRue, C.A.; Eugène Trudel, C.A.; J.-Wilfrid Boulet, C.A.; Maurice Chartré, C.A.; Maurice Samson, C.A.; Emile Beauvais C.-A.; David Robillard, C.A. Maurice Boulanger, C.A.
LaRUE, TRUDEL & PICHER
Syndics et Liquidateurs ...
71, rue St-Pierre, Québec
190, rue St-Jacques, Montréal

Comptables et Liquidateurs
Ls. P. Morin, C.P.A. Eugène Barry, C.P.A.
Léon Côté, C.A. A. G. Marceau, C.A.
Morin, Barry, Côté & Marceau
Comptables et Liquidateurs
Edifice Banque Can. Nationale
71, Rue St-Pierre

Comptable
Spécialité : Audition municipale
ANTOINE CLOUTIER
C. P. A.
COMPTABLE LICENCIE
147, Côte de la Montagne,
QUEBEC

DENTISTE
Dentiste
Dr PAUL RIVERIN
Dentiste.
EDIFICE JULIEN,
12 Avenue Morin, coin Racine.
Tél. 880. — Résidence 432

NOTAIRE
Notaire
ELZEBERT POULIOT
Notaire
Port-Alfred, — Cté Chicoutimi

SYNDIC AUTORISE
Syndic Autorisé
R.-Ernest LEFAIVRE,
L.I.C., L.A.
Comptable et Liquidateur
Auditeur, Liquidateur de Faillites
Compétence et diligence apportées dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers, et collection de comptes
147, Côte de la Montagne,
QUEBEC

vonne Delaunière, MM. Emile Eugène Paul, M. Henri Nepton, Panage, chasseur.

Il y eut parties de cartes, musique. On présenta de jolis deaux à l'héroïne de la fête. le monde se sépara à une heure cée de la nuit.

VENDREDI 2 MARS 1928

Le "Progrès du Saguenay" est édité par le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, de Chicoutimi, qui fait aussi tous les genres d'impressions ainsi que le commerce de livres et d'articles de bureau.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

L'INSTRUCTION AGRICOLE

"Il n'y a pas de profession qui, pour être exercée d'une manière fructueuse, exige des connaissances plus étendues que l'agriculture; il n'en est aucune où l'ignorance soit plus grande."

LIEBIG,
L'un des pionniers de la science agricole.

UNE BELLE SOIREE EN PERSPECTIVE

La réunion de dimanche prochain — Le concours d'une pianiste célèbre — La parole d'un véritable ami du Saguenay — Nécessité de jeter les yeux sur les régions du nord tout en travaillant à développer ce que nous avons déjà — Allons-y avant Ontario.

C'est une belle et utile soirée qu'il sera donné aux Chicoutimiens de passer, dimanche soir, sous les auspices de la Chambre de Commerce. En outre d'un programme musical vraiment select, les auditeurs goûteront une conférence dont nous pouvons dire d'avance qu'elle sera réconfortante.

La réputation de M. Noulan Cauchon n'est plus à faire comme ingénieur et comme urbaniste, puisqu'il est fréquemment consulté par des villes et par des corps publics importants des Etats-Unis aussi bien que du Canada.

C'est un ami sincère et dévoué de la région du Saguenay. Il suffit de l'entendre parler pour s'en convaincre.

Esprit capable de vastes conceptions, M. Cauchon se permet de projeter ses regards loin dans le temps et dans l'espace, quand il envisage l'avenir de notre région qui a ses prédilections. Cette manière de voir les choses au Saguenay semble être la bonne, puisqu'elle a permis aux capitalistes de réaliser ici les plus beaux plans industriels.

* * *

Pour peu que les intelligences soient mises à contribution, il reste encore de grandes entreprises industrielles de toutes sortes à réaliser ici.

Détenteur lui-même de grandes richesses agricoles et industrielles, le Saguenay est aussi le vestibule d'une immense région où des explorations préliminaires laissent entrevoir des ressources naturelles incalculables. Le "back-country" du Saguenay est peut-être à la fois l'un des plus riches au monde et — si les dirigeants provinciaux et régionaux savent agir avec ensemble et assez vite — l'un des plus incontestablement nôtres.

La province de Québec, qui a acheté de ses deniers l'Ungava, devra faire en sorte que le Conseil Privé cesse de tailler dans ce territoire au bénéfice des pays voisins et que l'Ontario n'arrive pas avant elle dans le nord lointain, pour en accaparer les ressources naturelles.

Le Gouvernement de Québec, espérons-nous, gardera jalousement ce qui nous reste de l'Ungava, bientôt source de richesse; il en aménagera convenablement le vestibule, la région du Saguenay, afin que tout ne soit pas à faire, quand sonnera l'heure d'aller exploiter l'Ungava avant l'intervention de nos rivaux.

Au risque donc de se faire traiter parfois, en hauts lieux, d'"enfants gâtés", les citoyens du Saguenay doivent réclamer énergiquement l'organisation économique rapide et complète de leur région, étant bien convaincus que, ce faisant, ils rendent un fameux service à la province entière tout en servant leurs propres intérêts.

* * *

Par ailleurs, les gens du Saguenay doivent avoir les yeux bien ouverts sur les développements du nord. Ce ne doit pas être pour rien qu'il occupent les postes de sentinelles sur la frontière séparant le monde habité et les régions encore inexploitées: quand on est sentinelle, on voit, on prévoit et on agit.

Afin d'empêcher Ontario d'aller accaparer les ressources naturelles du nord de la province de Québec, il serait bon que l'on s'occupât immédiatement de tracer les grandes lignes d'un plan d'exploitation pour la mise en valeur des richesses de l'Ungava.

Sous ce rapport, des hommes comme M. Cauchon peuvent rendre les plus grands services, et nous pouvons nous féliciter de ce que M. Cauchon ait épousé aussi spontanément cette cause patriotique.

* * *

Nous espérons que l'assistance sera nombreuse à l'assemblée de dimanche, dont l'entrée est gratuite sur présentation d'une carte que l'on peut se procurer chez le secrétaire de la Chambre de Commerce, M. Adolphe Routhier, avocat.

Ayant déjà entendu causer M. Cauchon et sachant, d'autre part, que Mlle Gauthier est une pianiste de grands talents, nous avons la conviction que personne ne regrettera d'être allé à cette conférence.

On s'y recréera et on s'y instruira. On en tirera des raisons d'espérer et d'aimer la vie.

Eug. L'HEUREUX.

AU FIL DE LA PLUME

Conférence de M. Bennett

Devant un auditoire choisi, à Montréal, M. Bennett, leader des forces conservatrices au pays, vient de faire un très intéressante conférence sur les formes démocratiques de gouvernement. M. Bennett a foi en la démocratie, sans s'aveugler toutefois sur ses mérites. Ses considérations furent un procès bienveillant, mais aussi clairvoyant. La démocratie est à la base de notre organisation politique et, si nous ne voulons pas un jour douter de sa valeur comme il est arrivé dans d'autres pays, notre devoir est de corriger autant que possible les faiblesses du régime. Chaque citoyen participant par son vote à la bonne direction des affaires du pays, les écueils à éviter sont l'indifférence, l'apathie, l'ignorance d'un trop grand nombre, en ce qui concerne la chose publique. Les tendances démagogiques, la peur des responsabilités personnelles, et la dilapidation des deniers publics par imprévoyance et corruption: voilà encore d'autres inconvénients inhérents au régime démocratique, mais que l'or doit s'appliquer à corriger. M. Bennett a traité de haut son sujet, et d'une façon qui lui fait honneur.

Un scrupule de Taine

A un certain point de sa conférence, M. Bennett parle du peu de préparation qu apportent les citoyens à exercer leur droit de vote;il faudrait dit-il, que les électeurs se préoccupent de remplir avec intelligence leur devoir électoral. Cela n'est pas sans remettre à la mémoire la célèbre abstention de Taine. Pris d'un scrupule de la conscience, le futur auteur de *Origines de la France contemporaine* se jugea, aux élections de 1849 en France, trop peu renseigné pour donner son opinion sur les questions politiques. Il écrivait à un ami:

"Je suis majeur depuis huit jours, et je ne vote pas... je m'en trouve incapable, et voici pourquoi... Pour voter, il me faudrait connaître l'état de la France, ses moeurs, ses opinions, son avenir... Quand même je saurais ce qui convient à la France, j'ai trop peu de connaissance du mérite, de la probité, des opinions, des candidats pour pouvoir choisir entre eux... De tout ce que j'ai lu et vu, je n'ai recueilli qu'un chaos de jugements contradictoires qui me laissent dans un doute complet. Donc je m'abstiens."

C'est peut-être pousser à l'extrême le sentiment du devoir civique. Mais l'abstention de Taine est un exemple que M. Bennett aurait pu citer.

Argument économique

L'exode de 200,000 Canadiens qui sont passés à l'étranger, a déclaré un député aux Communes, représente une perte de plus d'un milliard de dollars pour le Canada. C'est aussi une perte de dix-sept milions pour le marché domestique et une perte de $400,000,000 pour les revenus de l'Etat. Nous aimons cette manière de calculer le triste appauvrissement que représente l'émigration pour un jeune pays. Car, en certains milieux, c'est le seul argument qui puisse compter. Les millions qui ont été perdus et que le Canada continue de perdre avec ses gens qui émigrent, d'autres pays en ont bénéficié à notre détriment. Et puisque l'exode dure toujours, ne serait-ce pas sagesse économique que de chercher tout d'abord la fixation au sol natal des Canadiens? Enrayer l'émigration, c'est encore pour nous le meilleur moyen de créer des contribuables et des consommateurs. Voilà un aspect intéressant du problème du peuplement.

J. D.

DE LA SECTION AGRICOLE DANS LES ECOLES COMPLEMENTAIRES DE GARCONS

Comment les multiplier et en assurer le fonctionnement efficace — L'importance d'augmenter le nombre des instituteurs.

Rapport présenté par M. J.-E. Boily au huitième congrès des Inspecteurs d'écoles.

A la demande de monsieur le Surintendant, si je pourrais traiter le sujet suivant: "De la section agricole dans les écoles complémentaires de garçons: comment les multiplier et en assurer le fonctionnement efficace et de l'importance d'augmenter le nombre des instituteurs", je ne pouvais guère refuser.

Je regrette cependant que la tâche de développer un tel sujet ne soit pas dévolue à une compétence plus grande. Vivre dans un beau pays ne constitue pas le savoir. Je n'ai malheureusement à vous offrir que mes observations personnelles; elles sont faibles à côté des efforts qui ont été faits jusqu'à ce jour pour établir l'enseignement agricole d'une manière pratique, je dirai dans les écoles rurales de cette province. Si, malgré ces bonnes volontés, malgré un programme d'enseignement agricole excessivement intéressant, théoriquement bien ordonné, nous sommes encore à chercher le moyen d'amener nos écoles rurales à donner un enseignement conforme à leur milieu, nous devons admettre que ce problème est réellement difficile d'application. Je l'aborde avec crainte et si les quelques idées que je vais émettre peuvent projeter quelques lueurs, j'éprouverai une satisfaction sincère.

Ce qui rend cet enseignement difficile d'application, pour les écoles de garçons, c'est notre système d'établissement rural. Dans la plupart des pays d'Europe et dans quelques Etats de la république voisine, les cultivateurs demeurent au village et ils ne sont pas isolés sur leurs fermes comme le sont les nôtres. C'est là une de nos grandes difficultés. Nous comprenons tous que si les cultivateurs vivaient groupés au village, il serait facile d'établir et de maintenir de bonnes écoles centrales. Mais impossible d'y songer, il est trop tard. Et d'ailleurs je ne vois pas, étant donné notre climat et notre système de culture en général, comment nous pourrions changer notre mode d'établissements même si nous pouvions le faire dans l'avenir.

NECESSITE DE L'INSTRUCTION

Nous avonc donc un problème qui nous est particulier et nos tâtonnements s'expliquent. Mais il va de notre orgueil de nous arrêter, adopter telle mesure et d'y aller carrément **et fermement, car il nous faut répandre** largement l'instruction chez le cultivateur.

Ce principe est généralement admis. En effet aucune carrière ne réclame autant de connaissance que la carrière agricole, et c'est ce que pensait, monsieur le Surintendant, votre regretté et distingué prédécesseur, feu l'hon. Boucher de la Bruère, qui écrivait: "C'est un principe d'économie politique que celui qui cultive ne doit pas plus ignorer que celui qui est appelé à gouverner." Un autre économiste disait: "L'agriculture n'est pas seulement le plus important et le plus difficile des arts mécaniques, mais aussi de tous les arts et de toutes les sciences qui sont du domaine de l'homme." Je pourrais continuer ces citations.

Il faut donc instruire le cultivateur, et comme le cultivateur de demain, c'est l'enfant d'aujourd'hui, et, que cette instruction ne sera vraiment bonne que si elle est commencée sur les bancs de la petite école, c'est vers cet enfant que doivent aller nos efforts afin de lui donner le goût du travail, la connaissance des choses de son état et de lui faire aimer en un mot sa profession. Il faut instruire ce garçon du sol, non pour le sortir de son milieu comme le pensent encore quelques personnes, car cette opinion n'a pas été exprimée que récemment, mais parce qu'il doit acquérir, certes! de l'habileté, du fini, pour pratiquer l'art de la terre avec succès, mais aussi et surtout de la science. De la science pour comprendre et mieux connaître la texture des différents sols, les divers phénomènes biologiques des plantes, les lois du marché, de l'élevage rationnel des bestiaux; pour comprendre et mieux connaître la vie rurale sous ses multiples aspects. Nous ne prétendons pas qu'il faille pousser les études aussi loin que ceux qui se livrent aux sciences abstraites ou même spéculatives, ni qu'il faille donner à tous un fort enseignement technique, non, la nature est si généreuse qu'elle dispense l'agriculteur d'en sonder tous les secrets pourvu que celui-ci ait assez de souplesse intellectuelle pour comprendre les principes élémentaires fondamentaux de la science agricole. C'est cette instruction suffisamment étendue que décrète le programme scolaire se rapportant à l'école complémentaire-agricole.

L'ENSEIGNEMENT INTEGRAL

Cette instruction, si elle est bien fondée, est celle qui conviendra le mieux aux fils du cultivateur comme formation générale. Ces fruits seront excellents. Mais est-elle bien donnée? Ce programme, si beau dans son texte, est-il bien appliqué dans notre province? La demande de monsieur le Surintendant nous fournit la réponse. Pourquoi? je touche là un point capital, je le comprends. Ce n'est plus cette fois un obstacle qu'on peut toujours contourner sans rien ébranler, c'est le caractère même de notre enseignement, que nous trouvons si difficile à comprendre, puisque, chez les garçons, nous ne sommes pas encore parvenus à nous conformer aux principes qu'il pose ou qu'il laisse au moins deviner: savoir que toute formation pour être complète, intégrale, doit s'adresser au corps et à l'esprit. Il y a longtemps que nos bonnes religieuses enseignantes, à notre honte, ont compris ce principe et s'y sont conformées. Nous avons oublié, nous les hommes, ce point important, ou nous avons craint, de nous y soumettre. Nous avons oublié que chez les garçons de 12 à 18 ans nous devions, certes, développer leurs facultés mentales, mais que nous devions aussi les préparer à la vie en les initiant aux travaux manuels, et les leur faire aimer et pratiquer. L'homme est corps et esprit. Si l'on ne donne qu'une culture physique, on développera des athlètes; si l'on ne donne qu'une culture intellectuelle on formera des hommes instruits, qui chercheront à vivre de leur instruction et qui se dirigeront alors vers les professions libérales, ou le commerce, ou le fonctionnairisme. C'est là qu'on peut dire sans crainte que l'instruction tue la carrière agricole; c'est le ver rongeur, la plaie qui brûle et dévore les vocations agricoles. On dit souvent que l'école est la continuation de la vie familiale. Si le père et la mère pouvaient se charger de l'instruction de leurs enfants, il est certain qu'ils s'efforceraient de les instruire et de les initier au travail en conformité avec l'état ou la carrière qu'ils voudraient les voir embrasser. "C'est pour cette raison, dit un auteur pédagogique, qu'il convient de juger des méthodes d'enseignements par la valeur des rapports qu'elles établissement entre l'école et la vie, et de la préparation qu'elles donnent à l'individu pour remplir son rôle dans la société." "L'école doit relier ces travaux scolaires avec l'expérience quotidienne de ces enfants", dit un autre.

DES BONS PROFESSEURS

Maintenant, messieurs et chers bons amis, ces beaux sentiments, il faut les appliquer à nos écoles. Je dirai un mot, à la fin, de l'école primaire élémentaire, mais je parlerai surtout de l'école complémentaire. C'est la tâche qui m'a été confiée.

Si j'ai bien compris l'article du programme qui m'est assigné, c'est que les écoles de garçons à la campagne ne sont pas assez nombreuses et surtout pas assez efficaces.

Qu'est-ce qu'il faut faire?.. Ah! ce qu'il faut faire... Pour un conférencier, c'est le point délicat. Il a pu discourir à tort ou à raison, promener ses patients auditeurs à travers mille sentiers, critiquer même, mais vient un temps où il lui faut présenter la panacée qui devra guérir le mal, ou presser l'appareil qui devra déclancher le mouvement nouveau, la vraie direction. Je pourrais me tenir dans les généralités, me contenter d'exprimer de beaux sentiments sur la nécessité de cet enseignement, ce serait vague quoique prudent et je sais que vous attendez autre chose de moi. Je ne me fais pas illusion cependant, c'est un grand problème qui affecte les personnes et les choses; nous en chercherons peut-être encore longtemps la solution.

Je dis que ce problème affecte les personnes et les choses. En effet, il est d'ordre pédagogique et d'ordre administratif, c'est-à-dire que les personnes destinées à donner cet enseignement doivent recevoir une culture toute spéciale, et d'autre part, que celles-ci doivent se mouvoir dans un milieu, un décor propre au développement de cet enseignement.

C'est l'instituteur et l'école.

Tout d'abord, il nous faut de bons professeurs. Comment les obtenir? J'énoncerai rien de nouveau... En les formant. Nos professeurs sont laïcs ou religieux. Les institutions où sont formés ces professeurs doivent être les modèles, ou mieux les originaux de ce que doivent être les écoles que ces professeurs mêmes seront appelés à diriger. Nous avons un programme mort parce que personne n'a reçu l'entrainement nécessaire pour l'appliquer. L'architecte pourra bien préparer un plan magnifique, mais il lui faudra surtout de bons ouvriers pour le comprendre et l'exécuter. Tant que nous n'aurons pas de ces bons ouvriers, c'est-à-dire tant que nous n'aurons pas des professeurs préparés à l'enseignement rural, le programme sera toujours excellent, mais il ne sortira pas du texte pour être vécu.

C'est la tâche de nos Ecoles normales de garçons.

Je sais tout le bien que celles-ci ont accompli et qu'on ne saurait trop apprécier. Je rends hommage à l'esprit de leurs fondateurs. Dans un temps où les portes de l'enseignement étaient toutes grandes ouvertes, battaient au vent, des hommes de haute valeur fondèrent les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier, avec un programme qui répondait alors pleinement au besoin de l'époque. Et il est sorti de ces maisons des professeurs dont les noms sont inscrits en lettres d'or dans l'histoire. Et nous tous, le peu que nous sommes, nous le devons à nos bons et dévoués maîtres d'école.

(A Suivre)

Propagez le "Progrès"

Achetez des livres

Lettre ouverte

A LA DEPUTATION DE CETTE PROVINCE

La Tuque, ce 27 février 1928.

Messieurs les Députés,

Il se fait actuellement auprès du ministère une pression pour l'ouverture d'une route qui relierait les comtés de Chicoutimi et Lac St-Jean aux autres grandes routes de cette Province et nous croyons que le temps est arrivé où ce projet doit se réaliser.

Mais il se présente une question qui a probablement contribué à retarder la réalisation de ce projet:

La route Québec-Charlevoix, commencée pour se continuer jusqu'à Chicoutimi et une route Grand'Mère, La Tuque, Roberval en voie de construction qui aurait pour effet de compléter le plus beau circuit de toute la province de Québec au point de vue du tourisme, de l'industrie et de l'intérêt général.

Contre un si beau projet, il s'en est présenté un autre, celui de l'ouverture de l'ancien chemin de Québec par le parc des Laurentides, chemin construit il y a déjà plusieurs années mais jamais utilisé parce qu'il a été trouvé impratiquable.

Nous n'avons aucune objection à ce que Québec et le Lac St-Jean se construisent un chemin par la ligne de transmission s'ils sont disposés à en supporter le coût et l'entretien: mais d'un autre côté, si c'est la Province qui se charge de la confection de ce chemin et de l'entretien, il nous semble que le projet devrait être étudié par les honorables députés de cette province. Car construire de ce chemin serait une lourde charge pour la Province en ce qui regarde l'entretien.

Et nous avons la ferme conviction que les honorables Députés qui représentent les comtés de Montmorency, Charlevoix, Champlain, Trois-Rivières et St-Maurice présenteront à cette session *un projet autorisant* le parachèvement du chemin Charlevoix, Grand'Mère à Roberval.

Il ne faut pas oublier, Messieurs les Députés, que malgré la prospérité incontestable dont jouissent les régions St-Maurice, Lac St-Jean et Chicoutimi, déjà il existe dans toutes ces petites villes industrielles qui se sont développées avec l'industrie du papier, un certain malaise et une inquiétude sérieuse au point de vue de développement futur, qui devraient contribuer à donner du travail à notre population qui pousse, et nous croyons fermement, Messieurs les Députés, qu'en toute justice, vous comprendrez que des villes comme Trois-Rivières, Shawinnigan, Grand-Mère, La Tuque et la région de Chicoutimi Lac St-Jean qui a contribué pour sa large part dans le développement industriel de cette province et a aussi fourni sa quote-part dans les revenus du gouvernement, ont droit à ce que le Gouvernement qui a construit de si belles routes dans toutes autres parties de la Province, tourne de ce côté-ci ses activités, ce qui permettra aux étrangers de nous mieux connaître et aussi de leur faire voir tous les avantages que ces régions offrent à l'industrie.

Il est toujours pénible, Messieurs les Députés, de constater qu'une province agricole telle que la province de Québec soit obligée de s'adresser à l'étranger pour l'importation de 85 pour cent des instruments aratoires qu'elle utilise chaque année, quand nous voyons ici dans le comté de Montmagny une des plus belles industries et des mieux outillées qui pourrait suffire amplement à tous nos besoins dans cette industrie, et qui est maintenant fermée.

Nous croyons, Messieurs les Députés, que nous devrions cesser cette critique souvent injuste contre ceux qui s'efforcent de promouvoir le développement dans cette Province.

Bien à vous,

J.-ERNEST DESBIENS.

Note de la Rédaction — Nous reviendrons sur ce sujet prochainement ainsi que sur quelques-autres qui lui sont un peu connexes.

CECI EN INTERESSE PLUSIEURS

Le VADE - MECUM DES PREDICATEURS. Par Deux Missionnaires. — Pour dominicales, fêtes, sermons, pangyriques, avent, carême, adoration, missions, retraites diverses, mois de Marie et du Rosaire.

Beau volume in-12 de 800 pages, contenant une série de plans sur tous les sujets de prédications, notes, canevas, extraits des Ecritures et des Pères.

La doctrine de l'Eglise se trouve condensée, et il suffira de quelque préparation immédiate pour donner des sermons très substantiels et très goûtés. Tout prédicateur trouvera donc dans ce volume une mine riche et inépuisable, pour toutes les circonstances possibles... Le vol. broché $1.25

Les DOMINICALES par le Chanoine Duplessis. Ouvrage original et qui rendra d'incomparables services aux prêtres, contenant huit instructions sur chaque évangile: 1o Explication de l'évangile, 2o Instructions catéchistiques sur le dogme 3o Instructions morales, 4o Sacrements, 5o Apologétique, 6o Avis aux enfants, 7o Avis aux jeunes gens, 8o Avis aux jeunes filles. Pas de vaines phrases, mais des enseignements solides et des conseils pratiques. Chaque série se rapportant à un évangile est suivie d'une table des matières aux références et indications utiles...

3 vol. brochés..... $2.25

RECITS ET LEGENDES par le P. V. Delaporte, S.J. En trois séries ou volumes.

Rien de plus variés que ces recueils de poésies, tour à tour graves, émues, franchement joviales, gracieuses, dramatiques et spirituelles à la française.

Prix de vente: 1ère et 2e séries, le vol. $0.60

3e Série $0.75

Les 3 volumes..... $2.25

Au Service de Librairie du Progrès.

Achetez votre beurre par son nom !

CITADELLE
Dominion Fish and Fruit Limited
FAIT DE CREME PASTEURISEE
16 ONZ.

Demandez le Beurre CITADELLE || Le Beurre que vous mangez en souriant

pas de (casse-tête) quand vous désirez le meilleur beurre.

SOLUTION : Toujours trouver mots commençant par "C", finissant par "E" signifiant qualité.

REPONSE : **CITADELLE**, le beurre que vous mangez en souriant.

SOYEZ PATRIOTES
ET EXIGEZ SUR VOS IMPRIMES
L'ETIQUETTE SUIVANTE :

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTREAL CAN.

Le "Progrès du Saguenay" est affilié au Syndicat Catholique et National des Imprimeurs.

Elle assure de l'ouvrage aux Imprimeurs catholiques et canadiens-français de preference aux ouvriers Internationaux et aux etrangers.

COMPAREZ

Nos Valeurs Avec Celles Offertes Ailleurs ...puis Jugez!

Qui peut résister à cet argument d'acheter à nos magasins "Meilleurs Marchés Qu'ailleurs?"

Une clientèle abondante conquise par les bas prix au cours des dernières années permet A NOTRE MAISON DE GRANDIR CONTINUELLEMENT ET DE DEVENIR DE PLUS EN PLUS FORTE

Important !

Malgré les bas prix ci-dessous énumérés il est compris que les mobiliers que nous annonçons ne proviennent ni d'un fonds de banqueroute, ni d'un stock sauvé d'un incendie, mais des meubles NEUFS ET NOUVEAUX

JEUNES MARIÉS

Voyez-nous pour votre futur ménage !

CHAMBRE A COUCHER
Comprenant:
1 Bureau
1 Chiffonnier
1 Vanity
1 Lit à pieds arqués
En beau fini noyer français
SALLE A MANGER
1 Buffet
1 Table
5 Chaises
1 Fauteuil
En beau fini noyer français
BOUDOIR
Comprenant:
1 Divan
1 Fauteuil
1 Berçante
Rembourrés et recouverts en tapisserie ou "cuirette".
CUISINE
1 Table
2 Chaises

4 PIECES

VALEUR DE $296.00 POUR

$198

CHAMBRE A COUCHER
Comprenant:
1 Bureau
1 Chiffonnier
1 Grande Vanity
1 Lit à pieds arqués
SALLE A MANGER
1 Buffet
1 Armoire
1 Table
1 Fauteuil
5 Chaises
En beau fini noyer français
BOUDOIR
1 Joli chesterfield, 3 morceaux recouverts en velours, couleurs assorties
CUISINE
1 Table
2 Chaises
1 Poêle

4 PIECES

VALEUR DE $432.50 POUR

$298

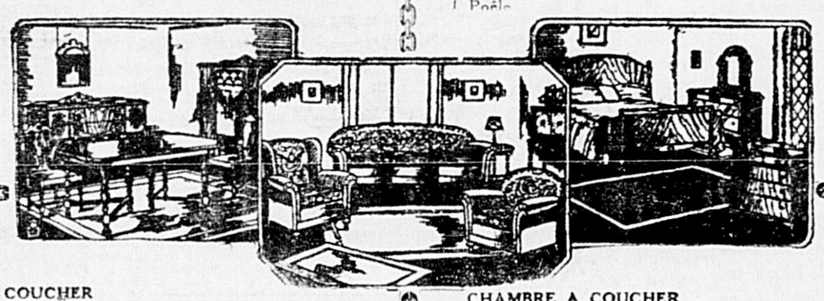

CHAMBRE A COUCHER
1 Bureau
1 Chiffonnier
1 Grande Vanity
1 Lit à pieds arqués
1 Banc
En riche fini noyer ou acajou
SALLE A MAJNGER
1 Buffet
1 Armoire
1 Table
5 chaises
1 Fauteuil
Riche fini noyer antique ou français.
BOUDOIR
Chesterfield
3 morceaux, recouverts en riche Jacquart. Dessins et couleurs assortis.
1 Table de chesterfield
1 Lampe
CUISINE
1 Table
2 Chaises
1 Poêle

4 PIECES

VALEUR DE $548.00 POUR

$398

CHAMBRE A COUCHER
1 Bureau
1 Chiffonnier
1 Grande Vanity
1 Lit à pieds arqués
1 Banc
Véritable noyer
SALLE A MANGER
1 Buffet
1 Armoire
1 Table
5 Chaises
1 Fauteuil
Véritable noyer
BOUDOIR
Riche set de Chesterfield — 3 morceaux — Dessin riche Jacquart ou Mohair — Dessins et couleurs assortis.
1 Table de chesterfield
1 Table de bout
1 Lampe de piano
CUISINE
1 Table
2 Chaises
1 Poêle

4 PIECES

VALEUR DE $769.00 POUR

$498

ACHETEZ MAINTENANT, LIVRAISON PLUS TARD SI DESIRE

La "SAVAGE"

Vous pouvez maintenant laver, passer au bleu, rincer et assécher une pleine cuve de linge en 10 minutes.

IMAGINEZ-VOUS le lavage d'une brassée de linge sale (10½ livres ou l'équivalent) depuis le panier jusqu'à la corde à linge dans le temps que prend la laveuse ordinaire **bien juste pour laver.** Et imaginez-vous qu'on puisse faire cela dans une seule cuve sans même se mouiller les mains. Ce n'est pas un mystère, — des milliers de ménagères le font toutes les semaines avec la laveuse-sécheuse SAVAGE sans essoreuse et sa méthode remarquable de rinçage. Par cette méthode vous pouvez passer au bleu en même temps que vous lavez et assécher en même temps que vous rincez, en un mot vous avez là un accessoire complet de buanderie qui comporte une seule cuve, qui n'a pas d'essoreuse et n'en a pas besoin, qui a son propre système d'évidement — elle se remplit et se vide elle-même — et fait pratiquement **tout le travail du lavage,** ne vous laissant que **celui de la conduire.**

Demandez au MAGASIN CENTRAL de vous faire un lavage chez vous, afin de vous démontrer ce que peut faire cette fameuse laveuse. $10.00 comptant suffit pour en devenir le possesseur.

La plus grande valeur pour votre argent

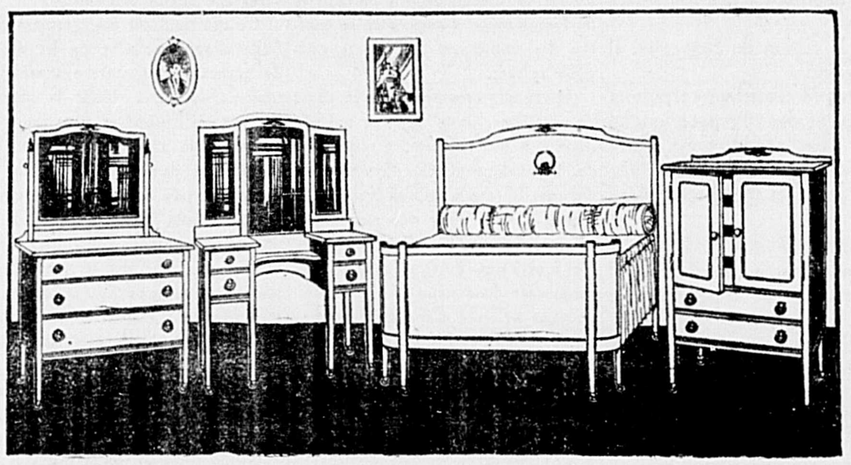

CE SUPERBE MOBILIER

POLI D'UN RICHE FINI NOYER

Tel que la vignette, style Adam, quatre meubles, fini deux Tons Français et noyer avec grand bureau, table à toilette, 3 grands miroirs, commodes à 5 tiroirs, lit à coins arqués. Prix pour 8 jours seulement.....

$79.50

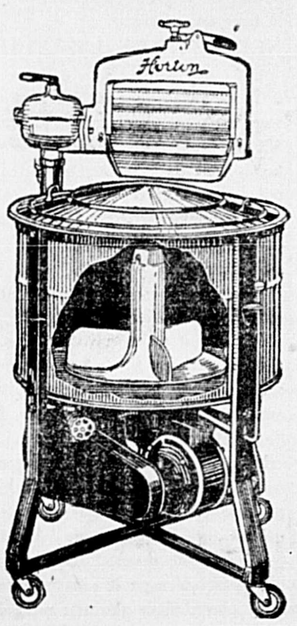

Laveuses HORTON

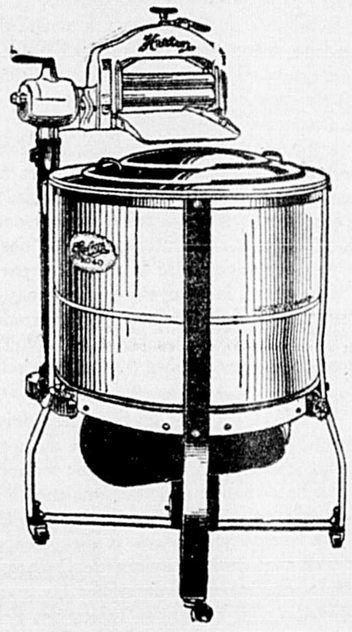

Le principe à succion et pression d'air Horton lave net et vite, enlève toute saleté des vêtements avec moins d'usure et d'efforts.

Cuve d'une grande capacité en cuivre, de la plus haute qualité et nickelée à l'intérieur. Le dehors de la cuve est fini avec un produit scientifiquement traité par la Horton qui ne ternira ni ne se décolorera.

La laveuse Horton 34 est parfaitement balancée sur quatre pattes d'acier, montée sur sur des roulettes spéciales qui facilitent son transport d'un endroit à un autre. Puissant moteur 1-4 c. v. construit d'après les spécifications Horton. Possède un pouvoir amplement suffisant pour laver et tordre en même temps.

PIANOS, PHONOGRAPHES

Nouveaux phonolas tels que vignettes, fini noyer ou acajou, doubles ressorts, avec magnifique boite résonnante.

Prix du petit modèle

$115.00

et du gros modèle

$155.00

CONDITIONS FACILES

PIANO DROIT

Style Louis XV fini noyer ou acajou.

PRIX DE MARS

$250.00 - $450.00

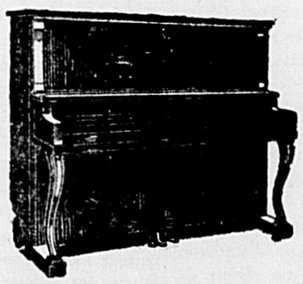

PIANO AUTOMATIQUE

Style Louis XV, fini chêne fumé, Noyer antique ou acajou.

PRIX DE MARS

$475.00 - $650.00

MAGASIN CENTRAL

Rayon des Meubles et Musiques

340, RUE RACINE

Tél. 538. **GUSTAVE CLAVEAU, gérant**

L'UNION FAIT LA FORCE

GAGNON & FRERE

Département des Meubles

142, RUE RACINE

WILLIE BLACKBURN, gérant

Quand vous avez quelque chose à vendre, à louer, à échanger, à obtenir, à trouver, c'est vite connu et vite fait si vous recourez à nos

PETITES ANNONCES

ESSAYEZ DES AUJOURD'HUI

SUCCÈS ASSURÉ

6 ANNONCES POUR $1.00

TARIF DES PETITES ANNONCES
Téléphone 457

1.—Evénements, fiançailles, mariages, naissances, décès, services anniversaires, In memoriam, remerciements, assemblées.
COMPTANT (maximum 60 mots)
1ère insertion, $0.50,
Chaque insertion subséquente, $0.25,
Chaque mot additionnel, $0.01.
DEBIT
Trois fois les prix ci-dessus; escompte 50% pour paiement dans les dix jours qui suivent la date de notre facture.
Nous publions gratuitement ces événements dans le carnet social et les courriers.
2.—PETITES ANNONCES COURANTES.
COMPTANT :
$0.01 le mot; minimum $0.25 de l'annonce; 6 insertions pour le prix de 4.
DEBIT :
3 fois les prix ci-dessus, escompte 50% pour paiement dans les 10 jours
3.—Surcharge de 50% pour petites annonces avec bordure, caractères ou titres spéciaux.
4.—Toutes les petites annonces sont strictemet payables d'avance.
5.—Ces annonces doivent être consécutives.

DIVERS

MALADES! — Demandez notre brochure gratuite sur la prévention, le traitement et la guérison de toutes les maladies même celles dites incurables. Institut de Prophylaxie .34 rue Hutchison, Montréal. 24-5-28p

Nouvelle méthode

L'Anglais enseigné par la poste, succès garanti par écrit, en 2 mois, 20c la leçon. Ecrivez pour détails. Adressez à A.-F. Fortier, St-Ubald, Cté Portneuf. R.2136-11-1-29p

OCCASION D'AFFAIRE. — Pour achat, vente ou échange et administration d'immeuble de tous genres, commerce, industries, hôtels, fermes, scieries, limite à bois, etc., prêts et assurances. S'adresser à J.-Edgar Tremblay, Courtier, 96, rue St-Dominique, Jonquière. R.-5660-2-3-26

AVIS. — Je tiens à avertir le public que je suis éleveur et vendeur de lapins Chincilla. Pour informations s'adresser soit par téléphone, No 253, soit en écrivant ou en venant me voir personnellement. Treflé Tremblay, rue Bagot, Bagotville. 3-3-R. 5726

LIVRES — Le Service de Librairie du Progrès vous sert en fait de livres, tout aussi bien que les grandes librairies du dehors, car il adapte son approvisionnement de livres aux besoins de sa clientèle locale. JNO

Servantes demandées

SERVANTE DEMANDEE. — On demande une bonne servante pour service général dans un hôtel. S'adresser à l'Hôtel Bagotville, Bagotville. R. 5765-8-3-28

"AVIS AUX CHASSEURS"

J'achète toutes sortes de pelleteries aux plus hauts prix du marché.
Envoyez-moi votre pelleterie par malle ou express et je vous enverrai mon chèque par le retour de la malle.
Si vous n'êtes pas satisfaits de la valeur que j'aurai donné à votre marchandise après 5 jours, vous n'aurez qu'à m'écrire, je vous la retournerai et vous m'enverrez mon chèque.
Pour les gros lots de pelleteries je pourrai me rendre sur les lieux sur demande.
J. SUPERIOR
Téléphone 456, CHICOUTIMI

Communiquez-nous vos nouvelles

A VENDRE

A VENDRE. — Lapins Chincilla choisis, robustes et d'excellente ligne, âge septième année de sélection. L'on vous fournira sur demande, les renseignements sur la qualité et la race de chaque lapin. S'adresser à R.-D. McLaren, Port-au-Persil, Co. Charlevoix. R-5478-27-2-28

A VENDRE. — Un char de patates et légumes à vendre. S'adresser à G. Bolduc, rue St-Philippe, Chicoutimi. 2-3-C.

A VENDRE. — Ne pouvant l'occuper moi-même, je désirerais vendre une propriété située dans le plus beau centre d'affaires, à St-Anaclet, une paroisse très riche, voisine de Rimouski. Maison de 2½ étages, en pierre artificielle, avec magasin. Près de l'Eglise. Les locataires actuels désirent se retirer des affaires étant financièrement indépendants. S'adresser immédiatement à A. Bouillon, ptre, Lac-au-Saumon, Co. Matane 5-3-R-5735

LAPINS CHINCILLAS. — J'ai le plus beaux choix de lapins Chincilla enregistrés et scorés à vendre. Prix raisonnables. S'adresser à M. Emile Boulanger, Montmagny, P. Q. 28-3-R-5736

A VENDRE.—Machines à écrire Remington portatives, neuves avec clavier universel. Vendues à des conditions pour vous convenir. S'adresser à Gérald Martineau, 84, rue St-Pierre, Québec. J.N.O. D.6632

A VENDRE. — Emplacement sur la rue Racine, ancien poste de Saguenay Motor. S'adresser à Onésime Tremblay (Camille), 265, rue Racine, Chicoutimi. 16-3-C.

PETITS POULETS d'un jour, 9 variétés différentes, garantis pure race. Nous garantissons que 100 p. c., des poussins commandés vous arriveront vivants. Demandez notre catalogue envoyé gratis sur demande. Laurencelle & Routhier, 1421, rue Bleury, Montréal. 16-6-D.

A VENDRE. — Une chaloupe à gazoline à vendre, d'une longueur de 20 pieds, avec cabine de 15 pieds, et muni d'un engin marin Fairbanks de 4 forces, le tout en parfait ordre. Vendra à de très bonnes conditions à un prompt acheteur. Veuillez vous adresser à M. Joseph Murray, 99, rue Cartier, Chicoutimi-Centre. 31-3-R-5755

A VENDRE OU A LOUER. — Maison de deux logements à vendre ou à louer, située sur la rue Price au numéro 67. Conditions avantageuses. S'adresser à Elzéar Blackburn, 366, rue Racine, Chicoutimi. 6-3-R-5710

A VENDRE. — Manufacture de portes et châssis, hangars à bois, grande cour pour commerçant de bois, sur rue publique, entre les villes de Jonquière et Kenogami et près de la Chûte-à-Caron. Aussi plusieurs maisons à vendre à très bonnes conditions. Médéric Gagné, propriétaire, 398, rue St-Dominique, Jonquière, Cté Chicoutimi. R. 5765-2-4-28

A LOUER

A LOUER ET A VENDRE. — Bureau et logement à louer, aussi à vendre à très bon marché. Un engin à gazoline "International" à trois forces, "show Case", fournaise. S'adresser à J.-P. Gauthier, restaurateur-tabaconiste, 106, rue Racine, Chicoutimi. 29-2-C.

A LOUER. — Magasin chauffé, bien situé sur la rue Racine. S'adresser 233, rue Racine, Chicoutimi. 3-3-28-C.

A LOUER. — Grand logement de 8 pièces, sur le même plancher, à louer. S'adresser à 6, avenue Ste-Famille, au 2ième étage, Chicoutimi. R. 28903-6-3-28

MAGASIN A LOUER, situé sur la Rue Racine, en plein centre commercial, occupé actuellement par la Pharmacie Hamel. Possession le 1er mai prochain. Pour plus de détails s'adresser à Gagnon & Frère, 142 Rue Racine, Chicoutimi. J.N.O

A LOUER. — Magasin ou bureau sur la rue Racine occupé par la Pâtisserie Française, possession pour le premier mai. Cave et hangar possession immédiatement, occupé par le passé par Drouin et Frère. S'adresser à Onésime Tremblay (Camil), 265, rue Racine, Chicoutimi. 16-3-C

ON DEMANDE

AGENTS VENDEURS, capables de présenter une proposition de placement minier pour Chicoutimi et les environs. Coopération et assistance fournies sur demande. Commissions libérales permettant de faire $200., et plus par semaine. Ecrire pour entrevue en mentionnant expérience et référence à Casier "P", Le Progrès du Saguenay. 5-3-D-6627

ST-FELICIEN

St-Félicien, 2. — D. N. C., M. J. Huot. —

Dimanche le 12 février, M. et Mme François Murray, recevaient à leur résidence un groupe d'amis.

La soirée fut très intéressante. Il y eut partie de carte et jeu. Tout fut exécuté avec gaieté et entrain.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme D. Potvin, de St-Coeur de Marie, M. et Mme François Murray, M. et Mme A. Lefebvre; M. et Mme E. Côté, M. et Mme Maltais, M. et Mme H. Brassard; M. et Mme Z. Cloutier; Mlles Germaine Côté, Marguerite Bergeron, Antonia Brassard, Rachel Cloutier, Juliette Cloutier, Béatrice Lefebvre, Irène Lefebvre, Régina Murray, Gabriel Lefebvre, de Québec; MM. Girard Houde, St-Prospère; Maurice Naud, St-Luc; Rodolphe Lefebvre, Alfred Turgeon, Adrien Brassard, Antoine Murray.

Voici les noms des heureux gagnants:

Prix des dames: 1er prix: Mlle Antonia Brassard, 2ième: Mlle D. Potvin; prix de consolation: Mlle M. Turgeon.

Prix des hommes: M. Enoch Côté; 2ième: M. Gérard Houde; prix de consolation, M. Rodolphe Lefebvre.

Après un succulent goûté servi par Mlle Régina Murray et Mlle Gabrielle Lefebvre, on se sépara à une heure assez avancée de la nuit emportant de cette soirée un inoubliable souvenir.

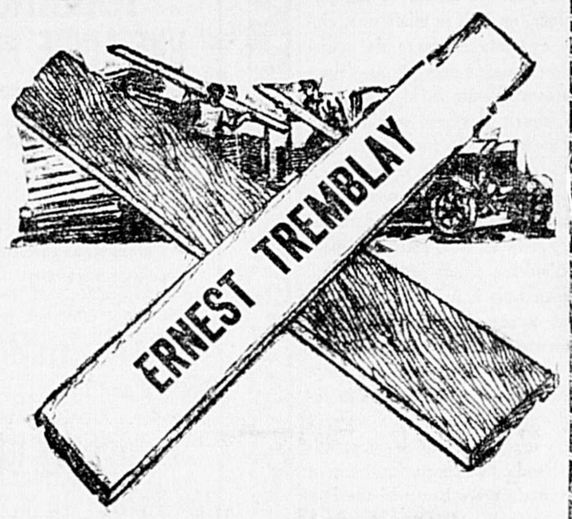

ERNEST TREMBLAY LIMITÉE

RIVIERE-DU-MOULIN, CHICOUTIMI

TOUS MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Portes — Châssis — Moulures
Tournage et découpage
Bardeaux — Lattes — Poteaux de cèdre
PIN DE LA COLOMBIE

Avant d'entreprendre, venez consulter TREMBLAY qui vous donnera avec plaisir tous renseignements sur les prix et devis.

LIVRAISON SANS CHARGE DANS TOUTE LA REGION
Même dans les travaux les plus délicats et les plus difficiles.
SATISFACTION ASSUREE

Notre installation des plus modernes nous permet de livrer rapidement et exactement toute commande de bois de construction.

ESSENTIELLEMENT CANADIENNE

Dans ses commentaires sur l'Assemblée Annuelle de la Sun Life Assurance Company of Canada, la Gazette de Montréal, remarque avec raison: "le fait que la Sun Life Assurance est Canadienne est un bel actif pour le Dominion".

Il est d'une importance vitale pour notre pays que des Compagnies de la puissance de la Sun Life demeurent toujours Canadiennes.

L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU nommé récemment administrateur de la *Compagnie Sun Life.*

Le record de l'expansion de la Sun Life s'est encore agrandi par les résultats de l'année dernière, pendant laquelle près de 350 millions de dollars d'assurances ont été souscrits, ce qui est le plus gros montant enregistré dans le cours d'une année par une Compagnie Canadienne.

La Compagnie a maintenant plus d'un milliard et demi d'assurances en cours, chiffre qui n'est dépassé par aucune autre Compagnie d'assurance vie ordinaire dans l'Empire Britannique, et son revenu de l'année dernière a dépassé cent millions de dollars.

Ces chiffres étonnants sont mentionnés parce qu'ils montrent la puissance et la solidité de cette grande entreprise canadienne qui, ainsi qu'un de nos contemporains l'a fait remarquer, est "une Compagnie vraiment mondiale, mais essentiellement et toujours Canadiennes".

Qu'il lui soit possible de rester Canadiennes d'une façon permanente, c'est l'espoir de tous ceux qui pensent que l'intérêt supérieur du pays exige que des institutions de cette importance restent toujours indépendantes de l'emprise étrangère.

ST-JOSEPH D'ALMA

St-Joseph d'Alma, 2. — D. N. Cé —

Mariage

Le 15 février, M. Charles Faucher, a épousé Mathilda Filteau. M. Paul Paquet servait de témoin à l'épouse, et M. Léandre Savard, à l'époux. L'heureux couple est parti le lendemain pour l'Abitibi, où M. Faucher demeure avec sa famille.

Baptêmes

Le 15 février, Joseph-Georges-Marcel, né le même jour, fils de M. et Mme Georges Fréchette. Parrain Joseph Côté; marraine Alphonsine Morel.

Le 15 février, Marie-Françoise-Thérèse, née le même jour, fille de M. et Mme Joseph Tremblay. Parrain Adrien Tremblay; marraine Marie-Noel Lessard.

Le 18 février, Joseph-Hilaire-Léopold, né le 14 février, fils de M. et Mme Joseph-Henri Goulet. Parrain Joseph-Hilaire Sewin; marraine Blandine Goulet.

Le 19 février, Marie-Pierrette-Lucienne, née la veille, fille de M. et Mme Alphonse Tremblay. Parrain et marraine M. et Mme Pascal Boivin.

Le 19 février, Marie-Paule, née le même jour, fille de M. et Mme Alexandre Arseneault. Parraine Ulysse Bouchard; marraine Marie-Ange Gagnon.

Le 20 février, Joseph-Emile-Lucien, né le même jour, fils de M. et Mme Victor Tremblay. Parrain Emile Tremblay; marraine Marie-Louise Bilodeau.

Le 22 février, Marie-Marguerite-Rita, née le même jour, fille de M. et Mme Louis Tremblay. Parrain Charles-Auguste Boivin; marraine Azélia Bergeron.

Sépultures

Le onze février, Paul Coudé, décédé l'avant-veille à l'âge de neuf mois. Il était le fils de M. et Mme Joseph-Eugène Coudé.

Lucille Tremblay, fille de M. et Mme Hector Tremblay, décédée le onze, inhumée le 13 février.

JONQUIERE

Jonquière, 2. — Spécial au P.— Mlle Georgette Simard, recevait ses amis à un thé, le 19 février de 3 à 5 heures p.m., à la résidence de son père M. Welly Simard. Les invités étaient: Mlles Marthe Poitras, Eveline Poitras, Marguerite Bergeron, Alice Hermence, Pauline Lanthier, Marguerite Lachapelle, Simone Gagnon, Marie-Berthe Bouchard, Marthe Savard, Alma Bergeron, Mariette Simard, Alice Simard, Alberta Simard, Marie-Berthe Bergeron, Anita Angers.

Kenogami, 28. — Spécial au P. M. et Mme René Raymond, de Chicoutimi, étaient de passage chez leurs parents et amis à Kenogami, dimanche le 19 février.

ST-JOSEPH D'ALMA

St-Joseph d'Alma, 2. —

Soirée

Mardi soir, Mlle Yvette Harvey, conviait quelques intimes, pour y fêter le mardi gras.

Un magnifique réveillon fut servit par Mme Ths-Ls Paradis, Mme Ernest Harvey, Mlle Cécile et Yvette Harvey.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Ths-Ls Paradis, M. et Mme Ernest Harvey, Mlles Cécile, Yvette, Rita et Simonne Harvey, Mlle Eglantine Côté, Mlle Simonne Gagné, Mlle Alice Harvey, Mlle Jeanne, Maud Juliette Leclerc, de Roberval; MM. René, Tancrède, Paul E. Harvey, M. M. Lacelle, M. B. Labbé, M. Armand, Henri, M. Padoue Côté, M. Roland Naud.

UNE INVITEE

St-Joseph d'Alma, 2. — Joseph-Albert-Paul Coudé enfant de Eugène Coudé et de Régina Desbiens, décédé le 9 février, à l'âge de neuf mois.

L'ouvre-boîte a glissé

Vous êtes pressé d'ouvrir cette boîte, un peu trop mêm.; alors l'ouvre-boîte glisse et vous voilà avec une vilaine déchirure, douloureuse, malcommode et très sujette à l'infection.

C'est le moment de faire une application immédiate d'

Absorbine Jr

Quelques gouttes élimineron le danger d'infection et, conservent la blessure bien adoucie et nettoyée, en favoriseront la saine cicatrisation.

Aux muscles enflés et endolorie et dans tous les cas de foulures et de meurtrissures, ABSORBINE JR. procure un soulagement immédiat et permanent.

$1.25 la bouteille chez la plupart des pharmaciens ou expédié frais de poste acquittés par

W. F. Young Inc. 117F
Immeuble Lyman Montréal

Savez-vous faire un macaron à la farine d'avoine?

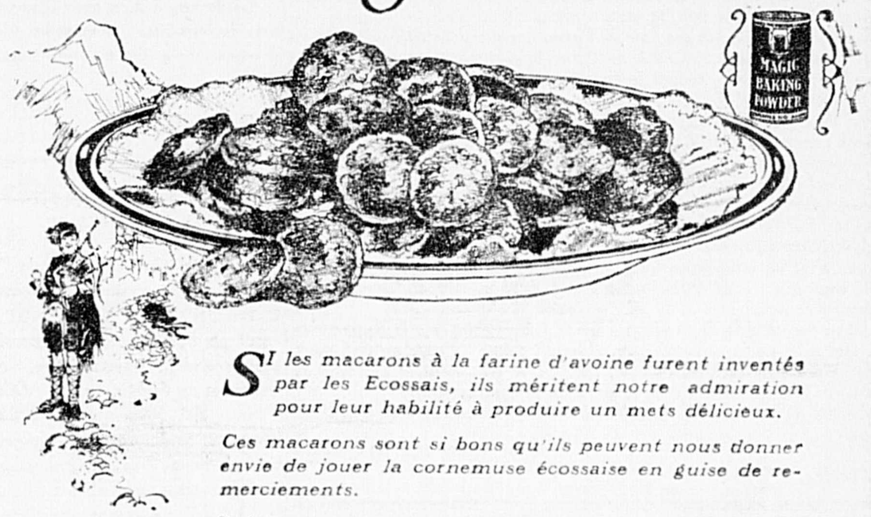

SI les macarons à la farine d'avoine furent inventés par les Ecossais, ils méritent notre admiration pour leur habilité à produire un mets délicieux.

Ces macarons sont si bons qu'ils peuvent nous donner envie de jouer la cornemuse écossaise en guise de remerciements.

Voici comment ils les font dans la vieille Ecosse. La recette est bien simple—et comme vous devez le penser—très économique.

1 cuiller à table de beurre
1 tasse de sucre blanc
1 oeuf
½ cuiller à thé de sel
2 cuillers à thé de poudre à pâte Magique
1 cuiller à thé de vanille
2½ tasses de farine d'avoine roulée

Méler bien le beurre, le sucre, la farine d'avoine, le sel et la poudre à pâte, y mettre ensuite l'oeuf non battu, ajouter la vanille et bien mélanger le tout avec une cuiller de bois. Mettre le mélange dans une poêle beurrée en petits morceaux de la grosseur d'une noisette et cuire au four pendant 10 à 15 minutes.

Faites vos pâtisseries vous-même avec la

POUDRE A PATE MAGIQUE

pour plus de satisfaction et d'économie

FEUILLETON DU "PROGRES DU SAGUENAY"

VIE ET AVENTURES DE NICOLAS NICKLEBY

par CH. DICKENS

Traduit par P. Lorain

No 207

Il s'arrêta, mais voyant qu'Arthur ne faisait pas de réponse, il continua:

"Au reste, vous ne vous oubliez pas non plus; vous la dépouillez à votre profit. Comment cela, par quel moyen? je ne veux pas souiller l'honnêteté de ma cause en vous trompant par une fausseté, je n'en sais rien. Je n'en sais rien quant à présent; mais je ne suis pas le seul qui m'intéresse à cette affaire. Si l'énergie suffit pour espérer de découvrir un jour votre fraude et votre perfidie avant votre mort; si la richesse, la vengeance, un ressentiment légitime peuvent donner la force de suivre à la trace vos démarches tortueuses et de vous poursuivre jusqu'au bout, vous aurez un terrible compte à nous rendre. Nous sommes déjà sur la piste; vous qui savez ce que nous ne savons pas encore, vous pouvez juger seul si nous en avons encore pour longtemps avant de vous tenir."

Il s'arrêta encore une fois, et Arthur Gride continua de l'observer en silence, d'un oeil étincelant.

"Si vous étiez un homme dont on pût avoir l'espérance d'invoquer avec succès la compassion ou l'humanité, dit Nicolas, je vous rappellerais l'abandon où vit cette demoiselle sans appui, son innocence, sa jeunesse, son mérite, sa beauté, sa piété filiale si exemplaire, et je finirais par en appeler plus directement, comme elle l'a fait elle-même, à votre pitié, à votre humanité; mais non, je veux vous prendre par où l'on peut seulement prendre les hommes comme vous, et je vous demande quelle est la somme que vous voulez pour vous indemniser. Rappelez-vous le danger auquel vous vous trouvez exposé; vous voyez que j'en sais assez pour pouvoir en savoir bientôt davantage. Débattez en vous-même le gain auquel vous pouvez prétendre et le risque que vous courez sans cela, et dites-moi votre prix."

Le vieil Arthur Gride remua les lèvres; mais elles ne firent qu'ébaucher au coin de sa bouche un sourire qui le rendit encore plus laid, et reprirent leur immobilité sans avoir prononcé une parole.

"Si vous croyez dit Nicolas, qu'on ne vous payerait pas, sachez que miss Bray a des amis opulents qui prodigueront volontiers leur or et leur sang, s'il le faut, pour la sauver dans sa détresse. Dites-moi seulement votre prix; différez vos noces de quelques jours, et vous verrez s'ils refusent de vous payer. Vous m'entendez?"

Lorsque Nicolas avait commencé de parler, l'impression d'Arthur Gride avait été que Ralph Nickleby l'avait trahi; mais à mesure qu'il l'écouta, il se convainquit davantage que, de quelque manière qu'il eût réussi à pénétrer ce secret, ce jeune homme agissait franchement pour lui-même, sans avoir rien à démêler avec Ralph. Il n'y avait qu'une chose qu'il parût savoir avec certitude, c'est que lui, Gride, payait à Ralph la dette de Bray; mais c'était une circonstance qui n'avait rien d'extraordinaire pour personne, quand on connaissait l'état misérable du débiteur, et Ralph lui-même n'en avait pas fait mystère. Quant à la fraude dont Madeleine devait être la victime, l'inconnu en savait si peu la nature et l'étendue, qu'on devait croire que c'était plutôt chez lui un soupçon en l'air ou une inspiration heureuse du hasard; en tout cas, il n'avait évidemment pas la clef de l'énigme et n'était pas en état de lui nuire, tant qu'il saurait la garder précieusement cachée dans son sein. L'allusion à des amis puissants, l'offre d'une somme d'argent, n'avait aucune consistance aux yeux de Gride, qui ne voyait là dedans que des moyens dilatoires; "et d'ailleurs, se disait-il en jetant un coup d'oeil sur Nicolas dont la hardiesse et l'audace le faisaient trembler de colère, quand vous m'offririez de l'argent gros comme vous, monsieur le freluquet, cela ne m'empêcherait pas de prendre cette jolie poulette pour femme, et de vous passer la plume sous le nez, petit blanc-bec."

La longue habitude qu'avait Gride de poser le pour et le contre de tout ce que lui disaient ses clients, de balancer dans son esprit les chances contraires, de lire sur leur figure pour aider à ses calculs, sans avoir l'air le moins du monde d'y faire attention, lui avait donné la faculté de se décider promptement et de tirer des déductions très habiles des prémisses les plus embarrassantes, les plus embrouillées, souvent même les plus contradictoires; aussi, pendant que Nicolas continuait de lui parler, il l'avait suivi pas à pas dans tous ses arguments et ses suppositions, et se trouva à la fin aussi bien préparé que 'il avait réfléchi là-dessus depuis quinze jours.

"Si je vous entends! cria-t-il en se levant brusquement de son siége, ouvrant les volets de la fenêtre et enlevant le store; vous allez voir' Au secours! au secours!

—Que faites-vous? dit Nicolas en le saisissant par le bras.

—Ce que je fais? je vais crier au voleur, au meurtre, à l'assassin; je vais jeter l'alarme dans tout le voisinage; me colleter avec vous, me barbouiller d'un peu de sang, et prêter serment devant le juge que vous êtes venu pour me voler, si vous ne sortez à l'instant même... Voilà! répliqua Gride, retirant la tête de la fenêtre avec une grimace horrible à voir; voilà ce que je vais faire.

—Misérable! cria Nicolas.

—Ah! vous viendrez ici me menacer, dit Gride que sa jalousie contre Nicolas et l'assurance de son triomphe avaient changé en un véritable démon; vous, l'amant supplanté et désappointé! hi! hi! hi!... Mais c'est égal, vous ne l'aurez pas, pas plus qu'elle ne vous aura. Elle est ma femme, mon amour de petite femme. Ne croyez-vous pas qu'elle va vous regretter? ne croyez-vous pas qu'elle va pleurer? Au fait, j'aimerais assez à la voir pleurer... Je m'en moque pas mal. Elle n'en doit être que plus jolie à voir pleurer!

—Monstre abominable! dit Nicolas étouffant de colère.

—Encore une minute, cria Arthur Gride et je vais mettre sur pied toute la rue en poussant de tels cris, qu'ils seraient capables de m'éveiller moi-même dans les bras de la charmante Madeleine.

—Lâche gredin! dit Nicolas; si vous étiez seulement un peu plus jeune..

—Pour cela, c'est vrai, dit Arthur Gride en ricanant; si j'était seulement un peu plus jeune, ce serait moins humiliant pour vous, mais dire que je suis laid et vieux, et que c'est à moi que la petite Madeleine vous sacrifie!

—Ecoutez, dit Nicolas, et rendez grâces à Dieu de ce que j'ai assez d'empire sur moi-même pour ne pas vous jeter par la fenêtre, ce que vous ne pourriez pas éviter si je vous empoignais une bonne fois. Vous vous trompez; je ne suis point l'amant de cette demoiselle. Jamais il n'y a eu entre nous ni engagements ni conventions, ni même un mot d'amour; elle ne sait seulement pas mon nom.

—Eh bien, je lui demanderai tout cela... je le lui demanderai en lui appliquant de tendres baisers, dit Arthur Gride; et alors elle me le dira; elle me les rendra à son tour, et nous rirons à gorge déployée, et nous nous embrasserons, et nous ferons un tas de folies, en pensant au pauvre jeune homme qui aurait bien voulu l'avoir, mais qui n'a pas pu, parce que c'est à moi qu'elle était promise."

En entendant ces provocations insultantes, la figure de Nicolas prit une expression qui fit craindre à Arthur Gride de lui voir mettre à exécution sa menace de le flanquer par la fenêtre; car il avança la tête dans la rue en se cramponnant après la croisée avec ses deux mains, et jeta les hauts cris; mais Nicolas, ne jugeant pas nécessaire de se trouver mêlé à la bagarre, lui lança en partant un défi méprisant, et sortit de la chambre, puis après de la maison, d'un pas ferme et assuré. Arthur Gride le vit traverser la rue, et aussitôt, retirant la tête, barricada la fenêtre en dedans, et alla s'asseoir pour respirer un peu.

"Si jamais elle s'avise de devenir maussade ou grognon, voilà de quoi la remettre à sa place, dit-il quand il se sentit mieux. Elle sera bien étonnée de voir que je connais ce godelureau, et si je m'y prends bien, j'aurai là un bon moyen de lui rabattre le caquet et de la faire marcher droit. Je ne suis pas fâché, après tout, qu'il ne soit venu personne au secours; j'ai bien fait de ne pas crier trop haut. Comprend-on cette audace, d'entrer dans ma maison, de pénétrer jusqu'à moi!... Mais bah! je vais joliment triompher demain pendant qu'il se rongera les ongles; à moins qu'il n'aille se jeter à l'eau ou se couper la gorge; pourquoi pas? Ma foi, il ne manquerait plus que cela, mon bonheur serait complet."

Quand il fut rentré dans son assiette en réfléchissant ainsi à son prochain triomphe, Arthur Gride mit de côté son registre, ferma le coffre avec une grande précaution, descendit à la cuisine pour avertir Peg Sliderskew d'aller se coucher, et la gronda d'avoir laissé entrer ainsi un étranger.

Mais il trouva l'innocente Marguerite incapable de comprendre le tort qu'elle pouvait avoir eu d'introduire un visiteur, et lui fit prendre la chandelle pour l'éclairer, pendant qu'il allait faire son tour accoutumé dans la maison, vérifier si tout était bien fermé, et tourner de ses propres mains la clef de la porte d'entrée.

Tout en mettant les verrous, il disait entre ses dents: "Le verrou est mis en haut, le verrou est mis en bas... la chaîne... la barre... le doulbe tour, et j'emporte la clef pour la mettre sous mon oreiller. A présent, s'il vient quelque amoureux éconduit, il faudra donc qu'il passe par le trou de la serrure. Maintenant, allons nous coucher jusqu'à cinq heures et demie; car c'est l'heure à laquelle il faut que je

(A suivre)

AU FOYER

Le divin précepte

"En marge d'un sermon"

Il convient de réfléchir, de temps à autre, et en carême, plus particulièrement, sur le commandement le plus important de la loi, le commandement de l'amour: Amour de Dieu, amour du prochain.

Le plus grand commandement, disait Notre-Seigneur, c'est celui qui nous ordonne d'aimer Dieu; il en est un autre qui lui est semblable, qui en est l'essentielle conséquence: celui d'aimer le prochain". Les deux se tiennent. On ne peut aimer Dieu sans aimer le prochain qui est sa créature; on ne peut aimer le prochain sans aimer Dieu, puisque aimer le prochain, c'est obéir à Dieu qui nous fait, de la charité envers nos frères, un commandement formel.

Nous nous faisons fort d'aimer Dieu; nous sommes persuadés que nous l'aimons bien parce que nous admirons la puissance merveilleuse qu'il a déployée dans ses oeuvres. Nous nous attendrissons sur sa bonté infinie; nous versons même des larmes en méditant sur les souffrances de Notre-Seigneur.

Mais les souffrances et les misères du prochain nous laissent indifférents.

Nous jouissons de nos biens sans trop penser à ceux qui en sont privés. Parce que nous nous sommes, jusqu'à ce jour, tenus debout, nous dédaignons de tendre la main à ceux qui sont tombés. Nous nous étonnons même que leur chute n'ait pas été plus profonde. Nous sommes remplis d'indulgence pour nous-mêmes, pour nos défauts que nous jugeons insignifiants ou légers; mais nous censurons sévèrement nos semblables, scrutant leurs moindres actions, leurs moindres paroles pour y découvrir l'intention mauvaise. Nous cherchons, pour nous justifier de ne pas secourir les autres, maints prétextes plus ou moins spécieux. Un ouvrier est sans travail?... C'est un indiscipliné que ses patrons ont congédié parce qu'il ne voulait pas se soumettre. Un pauvre nous tend la main?... C'est un fainéant qui devrait bien plutôt travailler que mendier. Quelqu'un de nos connaissances tombe malade?... Nous nous empressons de conclure que ce sont ses excès ou ses imprudences qui ont compromis sa santé... Etc... Etc...

Le précepte divin, le précepte de l'amour resplendit en tête de tous les autres: C'est mon commandement, dit Notre-Seigneur, que vous vous aimiez comme je vous ai aimés, comme je vous aime". L'amour de Notre-Seigneur pour les hommes, nul n'en pourra jamais mesurer l'étendue, sonder la profondeur. Et cependant, Jésus nous dit: "Aimez-vous comme je vous ai aimés, c'est mon commandement!"

Soyons donc indulgents et miséricordieux envers le prochain. Et au lieu de renchérir sur ses défauts, lorsqu'on l'attaque en notre présence, défendons-le donc discrètement mais avec fermeté contre la médisance ou la calomnie.

Ne refusons pas non plus de secourir le pauvre sous le fallacieux prétexte que c'est un inconséquent ou un paresseux. Notre-Seigneur n'a point spécifié ceux à qui nous devons secours et assistance, Il a dit simplement: "Aimez votre prochain!..."

Et ce précepte de la charité est essentiel à ce point que le Seigneur en fait le seul sujet du jugement dernier. Il ne dit point: "Venez au ciel, vous, les élus, à cause de ceci, ou de cela, mais parce que, dans la personne de mes pauvres, j'ai eu faim et soif, et que vous m'avez secourus!"

Amour de nos semblables, sainte charité qui nous ouvre le ciel, divin précepte!

COUSINE LAURE.

Ce 29 février, 1928.

JESU SOLI

Le cerf blessé demande une source d'eau claire,
L'orphelin sans abri demande un protecteur,
La colombe, un doux nid, les morts, une prière
Pour moi, divin Jésus, je demande ton coeur!

Le mendiant s'attache à la porte entr'ouverte,
Le lierre, au vieux donjon et l'abeille, à la fleur;
Le blanc fil de la Vierge à la fougère verte;
Pour moi, divin Jésus, je m'attache à ton Coeur!

Le guerrier veut mourir sur le champ de bataille,
Le marin, sur les flots, l'apôtre au saint labeur,
Le père, sous son toit, l'ermite sur la paille;
Pour moi, divin Jésus, je mourrai sur ton Coeur!

J.-B. FOUGERAY, S.J.

DE QUOI CAUSENT LES JEUNES FILLES

Par une belle après-midi de février, Lucie, Aline et Marguerite se promènent.

Les trois amies, également mises avec recherche, peuvent paraître également coquettes, mais, en les regardant un peu, on remarque bien vite l'air sérieux de la brune Lucie contrastant avec l'attitude ennuyée de sa blonde amie Aline et l'expression, à la fois frivole et blasée, de mondaine qu'a la châtaine Marguerite. Au moment où je les rejoins, j'entends la jeune fille blonde dire d'une petite voix mêlée de regret et l'ironie:

—Il y a un siècle que je ne t'ai vue Marguerite, tu n'a plus de temps pour moi?...

Puis, la voix légère de son amie:

—Je n'ai vu personne depuis le carnaval, Aline! Mais je vais me ressaisir, et je te promets toute une longue après-midi.

—Tu t'es bien amusée alors, puisque tu as été tellement prise?

—Oh oui, énormément! Bridges, patin, glissade, théâtre...

J'ai bien pensé à toi, mais je n'ai pas eu une minute de liberté!

Chanceuse!! répond Aline la voix affaissée. Moi j'ai été bien libre!... A part quelques soirées où je me suis follement amusée, car nous avons dansé, je me suis *magistralement* embêtée! Et maintenant, voici le carême! — Puis, d'un ton dégagé; — Mes habitudes n'en seront pas changées: je me suis embêtée, je m'embête et... je m'embêterai.

—Mon Dieu, le carême! s'exclame Marguerite consternée, ça donne le frisson!... Il n'y a plus moyen de veiller tard puisque on ne *lunche* pas; il va falloir se coucher à l'heure des religieuses.

...Ah, bah! ça va me reposer; puis, je trouverai bien quelques amusements par-ci par-là.

Et toi Lucie? qu'as-tu fait de bon? regrettes-tu beaucoup le carnaval?

—Mon Dieu, je ne suis plus très à la page! Ce que j'ai fait? Je me suis amusée; j'ai accepté un bon nombre d'invitations dont j'ai joui, quoique on y rencontre tant de petites mesquineries, et j'ai reçu à mon tour.

Néanmoins, le carême ne m'effraie pas; on ne peut pas jouir toujours... D'ailleurs je connais trop le vide et le dégoût qu'on éprouve, lorsqu'on ne vit que pour s'amuser, pour regretter les plaisir. Voyez-vous on a le coeur trop grand pour l'emplir de "riens"!

—Encore un sermon! riposte Aline d'un ton de lamentation.

—Allons, continue Lucie, vous savez trop que je ne suis pas un modèle pour croire que je veuille vous en imposer, j'espère ?

—Notre sage Lucie est sur le chemin du cloître... insinue Marguerite taquine.

—N'en croyez rien! Je voudrais seulement vous voir au moins aussi heureuses que je le suis moi-même; Aline est tout à fait désorientée, et toi-même, ma pauvre Marguerite, tu te sens le coeur bien bas lorsque tu as le temps de réfléchir! N'est-ce pas?

—Tu as raison; lorsque je n'ai rien à faire, je suis dans la détresse! Mais, comment le devines-tu?

—Ma chère Marguerite, vous êtes toutes deux ma propre histoire; j'ai été très mondaine et j'ai dû lutter beaucoup avant de me mettre à une vie plus sérieuse. Je voulais et je ne voulais pas... Maintenant je ne fais rien d'extraordinaire, mais, j'ai pour chaque jour quelque chose d'utile; mon programme est tracé et je me force à le suivre.

—Que ça doit être assommant! disent ensemble les deux amies.

—C'est ce qui nous trompe. Il me faut un peu d'énergie, bien sûr, mais j'ai tant de compensations! Tenez, le seul fait d'avoir autre chose à faire qu'à penser à soi-même, c'est déjà beaucoup!... Venez donc avec moi travailler une heure pour les pauvres, jeudi après-midi, voulez-vous? Vous m'en parlerez ensuite.

—Ah! s'écrient les jeunes filles scandalisées, c'est bon pour des vieilles filles, ça!!!

—Suis-je moins fraiche que vous deux? Sortez vos miroirs et regardez: toi, Aline, ton air ennuyé, et toi, Marguerite, ta petite moue de... viveuse. Croyez-moi, une expression insouciante et heureuse irait mieux à votre jeunesse.

Vous vous souvenez de ces "Recettes pour être belles" que nous lisions ensemble dans une revue?... "Mesdames, avant l'usage des poudres et des rouges, soyez bonnes et vous serez belles!"

Là-dessus, à mon regret, je perds mes intéressantes compagnes qui, prennent autre direction que la mienne.

E. Milly.

27 février 1928.

LES JOLIES LETTRES

Ma très chère Vous,

Comme vous devez avoir de l'ouvrage! Quelle maisonnée de cousins et cousines! Et de toutes sortes encore! De bonnes et gentilles cousines des *Sanwoisin*, malcommodes, grogneux, et ce *Hibou*, et ce *Diable d'Ingénieur*? Mais savez-vous que vous avez besoin de toute la puissance de la bonne *Fée des Ondines* pour maîtriser ces cousines-là! Elle pourra, à l'aide de sa baguette vous les changer en *Oiseau bleu* ou en *Prince charmant, que sais-je?* C'est gentil, tout de même, tant de joyeux cousins et cousines. Oh! là! Les *règlements*, qui nous arrivent. Je ne veux pas murmurer, bonne Cousine, loin de là! mais imaginez-vous qu'en lisant ces *fameuses lois du neuf février*, ma plume s'est éveillé et voulait jaser plus que jamais.

C'est-il malheureux, d'être femme! jusqu'à la plume qui s'en ressent! Heureusement que vous êtes là pour me permettre de me délier... la plume.

Merci de votre indulgence pour votre Cousine des bois; Dites, Cousine Grande, pour vous, limiterez-vous le nombre de mots que nous devrons vous écrire? Alors, je me dépêche de vous en dire bien long aujourd'hui, car je craindrais un combat mortel pour ma... plume.

Je lisais dernièrement, un livre prêté; *Paroles d'un Revenant* par *Jacques d'Arnoux*. Le Héros de ce volume avait une manière si aimable d'accepter les événements quels qu'ils fussent, que cette lecture m'a beaucoup impressionnée. Quand je lis des romans, je deviens mélancolique.

Actuellement j'en lis un d'aventures et de voyages. Qui sait si sa lecture ne me portera pas à faire quelques beaux petits voyages, comme Chicoutimi par exemple. Si seulement madame et Cousine *Blanche Neige* avec qui vous êtes déjà en train de lier amitié voulait nous laisser un peu de répit.

Nous en avons ici, paraît-il, pour bien longtemps et plein les chemins. Aussi je vous avoue que je lui en veux et la foule de mes "raquettes"!

Voudriez-vous bien avoir l'obligeance de me dire si le "Progrès du Saguenay" a en librairie les ouvrages *d'Ubald Paquin*.

Mille pardons de vous avoir gardée si longtemps à me lire.

J'espère que mon *papier gris* ne vous amène jamais de *gris moments*. Dites vite et je changerai.

Merci encore de votre dernier billet. Ils sont toujours un baume à mes tristesses.

Pardonnez mon long bavardage, et croyez-moi,

Votre tendre Cousine,
Chimène.

M'amie,

Avec une hâte d'écolière, j'attendais le numéro de jeudi du "Progrès".

Oh le joli et beau billet pour moi toute seule!! Flatteuse va! Mais là!... puisque vous n'aimez pas les compliments, je vais tourner ma langue ou plutôt ma plume, et vous dire: "J'y suis, j'y reste!" Oh qu'il fait bon au "Foyer"... et comme il me plairait d'en être encore à mes 20 ans, pour essayer de rivaliser à coups de plume avec les cousines du "Foyer"!...

Mais c'est inutile r'y songer, je suis vieille maintenant... 40 ans!....

Et si je vous mettais sous les yeux mon programme pour la journée de demain, vous en seriez bien surprise!

Voyez plutôt:

5½ hrs réveil, prière, allumage du poêle et préparatif du déjeûner.

6 heures Lever des 3 mioches, leurs prières, leur toilette, travaux du ménage.

7 heures, déjeûner, lavage de la vaisselle, soins du ménage, et balayage jusqu'à 9½ hrs. Classe à 6 élèves. Cette classe se fait régulièrement, et dans ma maison, de 9½ hrs à 3 heures du soir... — Entre temps, il faut que j'aie trouvé le moyen de confectionner le diner auquel préside mon seigneur et maître.

3heures. — La cage s'ouvre et les oiseaux s'envolent. Me voilà libre moi aussi. Si le coeur m'en dit, j'aurai le temps de songer au lavage, reprisage, etc.

Et pourtant, j'ai le temps de rire de chanter, et de prendre la vie par le bon côté!!!....

Vous ouvrez les yeux?... Oui vous avez raison. Le programme est chargé n'est-ce pas?...

Pourtant, je ne m'en porte pas plus mal, puisque j'ai une santé à toute épreuve. Je ne trouve rien à envier aux élégantes que la mode gouverne et fait tourner à tous les vents.

Et je bavarde...ci je n'ai encore dit que bien peu de choses... Mais si j'ai la langue bien pendue, il faut aussi que je me souvienne que Cousine Laure n'a pas que moi seule à écouter.

Bonjour, chère Grande! Si je ne vous importune pas, peut être une autre fois vous parlerai-je de la paroisse de Normandin, que vous ne connaissez pas avez-vous dit.

Je vous envoie mon vote. S'il ne peut pas arriver en retard!

Amical et lointain bonjour.

Naïade Blonde.

LA LANGUE FRANCAISE

Notre langue claire, simple, élégante, que parlèrent si bien nos mères, s'en va, ai-je dit un jour, du moins, dans l'usage courant. L'apport étranger très grand, le snobisme, le laisser aller à la mode, le style téléphonique, l'usage des cartes postales, l'habitude qui s'implante des abréviations, sont autant de causes qui, de la grande dame de jadis — j'entends notre langue — font une Perrette trop court vêtue.

Au moins, conviendrait-il que les écrivains — je ne dis pas tous, certes — fissent machine en arrière, au lieu de précipiter le mouvement. Or, ils achèvent de tout brouiller, croyez-en quelqu'un qui, par métier, lit beaucoup.

Il y a d'abord les incompréhensibles, lesquels, dans une société à l'envers, ne manquent pas d'avoir grande vogue. Il est convenu, en effet, chez les snobs, que plus c'est obscur, plus c'est beau; moins on comprend, et plus on admire, tout comme en peinture et en musique. Cela c'est le grand chic, le savoir-faire, le meilleur moyen d'enlever certains prix littéraires et de se tailler un gros succès.

Viennent ensuite ceux qui n'écrivent un livre qu'en dialogues ultra-modernes. Tout l'argot des barrières y est au premier plan; mais, comme pour beaucoup, cette caricature de la langue est une nouvelle riche très bien vue, le genre est fort apprécié.

D'autres préfèrent les mots qui tiennent lieu de phrases. Exemple: "Ciel bleu. Oiseaux. Fleurs. Beauté. Elle vint. Intimité." Ce n'est pas plus difficile qu'une touche donnée avec le pouce en peinture, et cela dispense l'écrivain de penser, comme le peintre de dessiner. Et les snobs d'applaudir encore...

Il y a aussi les "pointillistes", si je peux dire. L'un n'écrit que par points d'exclamation, ou presque, et j'en sais un autre qui n'écrit guère une ligne, en tout cas une phrase, sans la saupoudrer de trois petits points de suspension.

Il est également des "essayistes", et j'en ai là des exemples sous la main. La révolution romantique maintenait encore les distances et le sens entre les mots et les lettres; les révolutionnaires d'aujourd'hui nivellent tout ce qui dépasse, comme le fit, dans la Rome primitive, Tarquin le Superbe pour les tulipes de son jardin. Donc, on écrit en minuscules, ainsi que certaines enseignes de magasins, les noms propres et les débuts de phrases: "louis XIV était alors roi, il aimait le grand colbert, louvois l'aidèrent, d'autres aussi." —

—Cela fait très art nouveau.

Enfin, la dernière des nouveautés, c'est d'écrire "en blanc." Parfaitement. J'ai là un petit recueil de pensées, d'ailleurs plutôt justes, où l'on en trouve trois à la page, chacune n'ayant qu'une ligne et demie. Les trois quarts de chaque page forment ainsi, en haut ou en bas, une large marge de grands allure, qui en impose au lecteur assez snob ou assez naïf — les deux se tiennent — pour admirer. Pendant ce temps, les écrivains qui usent de notre bonne vieille langue claire, sobre, élégante, harmonisée avec la grammaire et la race, font l'effet de nouveaux pauvres ou de retardataires qu'on lit peu ou point du tout...

Je crois qu'il est grand temps que quelque du Bellay lance un manifeste "pour la défense et l'illustration de notre langue française". Ou plutôt qu'un Boileau rajeuni et sans peur cingle de sa verve tant l'écrivassiers qui la mettent à mal.

JEANNIE.

ENTRE AMIS

NINETTE A LOUP - GAROU — C'est la "Ninette des chansons" qui est jolie; moi, la véritable Ninette cependant, je ne le suis pas. Serez-vous déçu Allez-vous me retirer l'offre spontané de votre amitié?

UNE COUSINE A S. HEULEE — Si vous êtes esseulée vous pouvez dire, mea culpa.

UNE COUSINE A N. L.... ST. N... Revenez bien vite avec un speudo qui ne trahisse pas votre personnalité cette fois.

UNE COUSINE A MAMAN B. B. —Pardonnez notre paresse de mardi gras, il faisait trop froid. Amitiés aux petits.

BLONDINETTE DE VINGT ET UN PRINTEMPS A PAPILLON AUX AILES VELOUTEES — Acceptez un bon jour, et une chaure caresse. Me reconnaissez-vous?

A DENISE —Il m'est bien doux de venir vous saluer amicalement. Aurez-vous un accueil sincère et me serrerez-vous tendrement la main?

L'INCOMPRISE A PAUVRE PETITE — Un sucre d'orge serait-il de convenance pour une petite de votre âge?

L'INCOMPRISE A CE DIABLE D'INGENIEUR — De votre coeur une femme a dû se jouer vos réflexions sur elles le prouvent.

DEPUIS 1840

THE CUNARD STEAM SHIP COMPANY LIMITED

Voyage d'Hiver 1928
DE HALIFAX

x12 mars-Ausonia à Ply. Hâvre, Lon.
x19 mars-Athenia à L'derry, Glas.
x26 mar-Antonia à Cobh. (Q'tn) Lon
x26 mar.-Auraina à Ply, Hâvre, Lon.
9 avril-Audania à Cobh (Q'tn) L'pl
x 9 avril-Alaunia à Ply., Hâvre, Lon.
x15 avril-Athenia à B'fast, L'pl, Glas.
x Comporte des cabines de troisième classe pour touriste ainsi que cabines et troisième classe.
Pamplets illustrés, liste des voyages, etc., sur demande.

CROISIERES
Hiver et Printemps
à la
Méditerranée
et aux
Indes Occidentales

Service français
THE ROBERT REFORD CO. LTD
(Agents généraux)
20 rue de l'Hôpital
Montréal, ou l'agent local.

Cunard Anchor Anchor-Donaldson

UN CONCOURS

Nous ouvrons, dès ce jour, un concours littéraire qui aura pour titre: *"Je dois: je veux,"* notre nouvelle devise, et dont le but sera de définir cette devise et d'en faire ressortir les enseignements.... Les réponses au concours ne devront pas dépasser 400 mots, être écrites sur papier tablette grand format, autant que possible, d'un seul côté du papier, et signées d'un pseudo. Chaque concurrent devra accompagner son travail d'une enveloppe cachetée contenant son pseudo, son nom et son adresse. Nous recevrons les réponses jusqu'au 22 mars.

De jolis prix seront décernés aux compositions jugées les meilleures. Dix de ces dernières seront publiées en page du Foyer.

Voici Une Preuve Que ZUTOO Guérit Le Mal de Tête

M. E. P. Tomkins, ex-Maire de Coaticook, le prouve:
"Vos Tablettes constituent un remède sûr et efficace pour le mal de tête.

M. George Legge, éditeur du "Granby Leader Mail", le prouve:
"Vos Tablettes ZUTOO méritent d'être universellement connues comme étant un remède qui guérit.

A. C. Hanson, B.A., K.C., Colonel des Hussards, le prouve:
"Je prends les tablettes ZUTOO, et je considère qu'elles sont un remède très satisfaisant pour le mal de tête".
25c. la boite—chez tous les marchands.

SERVICE PERSONNEL AUX DOMINION STORES LIMITED

GELEE JUTEUSE DE SHIRRIFF
Paquet de 3 Pqts pour 25c

RAISINS SANS NOYAUX SUN MAID
UNE LIVRE POUR 12c

THE DOMINO BLAND
UNE LIVRE POUR 69c
MELANGE D.S.L.
UNE LIVRE POUR 59c
CAFE RICHMELLO
Boite d'une livre pour 63c
SPECIAL BLAND
Une livre, pour 45c

Pur Sirop de Blé-d'inde Crown Brand
Boite de 5 livres, pour 35c
Boite de 2 livres, pour 15c

RIZ DOMINO 2 paquets d'une livre pour . . . 25c
TAPIOCA DOMINO, 1 paquet pour 10c
Fine Farine OGLIVIE, 1 paquet, pour 25c
Pain Savoureux de 24 onces, 9c
Pain au Raisin de 16 onces, 14c

BISCUITS, aux confitures, 3 lbs 29c
Poires dans sirop léger, 1 boite pour 14c
Pêches Delmonte, 1 boite pour 25c
Pêches Rosedale, 1 boite pour 19c
Bluets de haut choix, 1 boite pour 25c
Marmelade aux ingrédients menus, boite de 12 onces pour 23c
Biscuits Sultana de Christies, 1 livre pour 03c

GELEE DE POMMES OAKVILLE
Jarre de 16 onces pour 21c
Jarre de 40 onces pour 39c

BLE-D'INDE SUR EPIS Golden Bantam, une grosse boite pour 29c

CATSUP AUX TOMATES DE HEINZ
1 grosse bouteille pour . . . . Pour 29c

Pour l'apprêt des mets CRISCO
Une boite d'une livre, pour 28c
Une boite de 3 livres, pour 82c

Fèves végétales de Heinz, une boite pour 15c
Fèves Standard No 4, une boite pour 12c
Spaghetti Clark No 1, une boite pour 15c
Blé-d'Inde doux de haut choix, 2 boites pour 29c
Fèves Golden Wax, Standard, 1 boite pour 18c

55c ORANGES SUNKIST NAVEL 65c

Saumon Rose de haut choix
Une grosse boite, pour 17c

Crevettes conservées fraîches, grâce au procédé d'empaquetage, une boite, pour 25c
SARDINES Millionnaire, un boite, pour 17c
Morceaux de hareng ouvert et fumé, une boite de 8 onces, pour . 15c

SAVON P & G BLANC NAPTHA 10 Barres pour 43c
SAVON COMFORT 10 Barres pour 49c

Prix pour Jonquière, Kénogami, Chicoutimi, Port-Alfred et Arvida.

TOM HEENEY A EU LA DECISION CONTRE DELANEY, HIER SOIR

Plus de 1800 personnes ont assisté au combat qui fut rudement mené pendant 15 rondes de la part des deux boxeurs en présence.

New-York, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Les ambitions de Jack Delaney relativement au championnat du monde pour la boxe, dans la catégorie poids lourd, se trouvent, pour une deuxième fois, à la baisse, par suite de l'échec qu'il subit, hier soir, dans son combat contre le boxeur de la Nouvelle-Zélande, Tom Heeney, son terrible adversaire dont le coup de poing est si formidable.

Devant une foule de plus de 18,000 personnes qui payèrent jusqu'à $175. pour voir le premier combat de la série éliminatoire semi-finale, pour décider qui disputera à Tunney le championnat du monde, Heeney obtint la décision sur le Canadien-français aux gestes et coups si rapides, dans un combat très ardu, très contesté, de quinze rondes, remplies de péripéties palpitantes pour cette énorme assistance. Ce ne fut pas là une victoire remportée haut la main, telle que celle que donne un knock-out pour le boxeur néo-zélandais à la machoire carrée, proéminente, mais cette victoire fut néanmoins décisive et remportée par lui, grâce au ralliement par lequel il prouva sa supériorité, dans les dernières rondes. Dans un combat extrêmement rapide, Heeney est sorti avec la victoire, parce qu'il se montra plus agressif que son adversaire, durant toutes les rondes. L'habile "Tom" ne donna pas un seul instant la chance à "Jack" de le knouckouter.

Bien que Delaney se soit montré plus agile, plus artiste que lui dans le déploiement des qualités admirées en ce sport, Heeney néanmoins fut continuellement à l'attaque, infligeant de terribles coups à Delaney par tout le haut du corps, lorsque ce dernier le serrait de trop près. L'attaque d'Heeney fut aussi persistante que dommageable à son adversaire. Delaney, qui pesait vingt livres de moins que le boxeur des Antipodes, resta tout de même dans la bataille et se montra admirablement combatif jusqu'à la fin, sous la pluie de coups de son rude adversaire.

Les coups les plus dangereux que Delaney porta à son rude adversaire furent des "directs' de la gauche à la mâchoire. Il eut constamment recours à ce genre d'attaque, avec des effets visibles, mais il avait affaire à un boxeur d'une solidité incomparable et ces coups ne purent à la longue abattre le néo-zélandais.

Les chances cependant entre les deux combattants paraissaient tellement égales, dans la dernière partie de la bataille, que les opinions se partageaient de façon presqu'égale, non seulement parmi les juges et experts, mais aussi parmi l'énorme assistance de spectateurs.

Le verdict des deux juges et de l'arbitre Jack Denning en faveur de Tom Heeney fut accueilli avec des acclamations, loin d'être unanimes à l'adresse du vainqueur, mais où l'on voyait que les deux boxeurs se partageaient presqu'également les suffrages de l'assistance. La Presse Associée montre cependant un score où apparaît, de façon évidente, la supériorité d'Heeney.

Les avantages d'Heeney furent obtenus par ce dernier principalement, au cours des cinq premières et des quatre dernières rondes, tandis que ceux de Delaney furent obtenus, de la sixième à la onzième ronde.

LE MONTREAL EST PASSE AU DEUXIEME PLAN

En battant Chicago par un résultat de 2 à 0; hier soir.

AUTRES JOUTES

Le Club Montréal a obtenu la seconde place dans la section canadienne de la Ligue Nationale de Hockey, par sa victoire sur le Chicago, au Forum de Montréal, hier soir. Le score fut de 6 à 3. Le Club Ottawa, qui ne joua pas, hier soir, est tombé à la troisième place, dépassé qu'il est par les Maroons, lesquels ont un point de plus que lui. Il y eut trois joutes en tout, hier soir, où l'on vit à l'oeuvre d'abord le Club Détroit qui remporta la victoire sur les Américains de New-York, à Détroit, par 4 à 1, et ensuite le Club Pittsburg qui vainquit le Toronto, à Pittsburg, par 4 à 2. La défaite des Maple Leafs leur enlève la chance de monter au premier rang de la section canadienne.

Les victoires que viennent de remporter les deux Clubs Pittsburg et Détroit mettent ces derniers ex-aequo dans la course à la troisième place de la section américaine de la Ligue.

Excepté dans les premières minutes de la première période, les Black Hawks ne laissèrent à aucun moment entrevoir une perspective de défaite aux Maroons. Cette dernière équipe ne se montra pas aussi agressive qu'à l'ordinaire, hier soir, et, après qu'elle eût égalisé le score porté à 1 à 0, dans les sept minutes de la joute, elle se montra cependant continuellement supérieure à sa rivale.

Joe Lamb, substitut, à l'aile droite, conduisit le jeu d'offensive des vainqueurs avec deux points et il aida à scorer Oatman, Stewart, Munroe et Smith, les autres scoreurs du Montreal, tandis que Wentworth, McAlmon et Keats scorèrent pour Chicago.

Les Conservateurs

(Suite de la 1ère page)

tuis certain que les services de ces médecins, là-bas, seront à l'avantage des peuples canadiens aussi bien que des compagnies de transport maritime."

"Certains journaux de Grande-Bretagne ont exprimé la crainte que ce nouveau système n'ait pour effet de diminuer le mouvement migrateur des Iles britanniques vers le Canada.

"Ce que l'on voyait surtout d'un mauvais oeil, c'était l'inspection médicale confiée, là-bas, à des médecins canadiens, mais ce qu'il faut précisément, ce sont des médecins canadiens pour examiner, en vertu des lois d'immigration canadiennes, les gens d'outre-mer désireux de venir s'établir au Canada.

"Je veux maintenant parler du cas récent d'une famille arrivée au Port d'Halifax, mais sans mentionner le nom de cette famille, car je considère qu'il vaut mieux ne pas davantage livrer à la publicité le nom d'une famille déjà suffisamment affligée par le fait que l'un de ses membres souffre d'aliénation mentale.

"Cette famille est arrivée à Halifax, en décembre dernier. Il y avait cinq enfants. Comme d'habitude, un médecin de la Santé, — dans ce cas-ci, le Dr Rutherford, — monta à bord du navire et examina les enfants. Quatre de ces enfants étaient apparemment des êtres normaux. Le plus jeune donnait des signes évidents de faiblesse mentale. Il était âgé de quatorze mois.

INTERRUPTIONS

"C'est l'âge de l'enfant Mc Conachie", interrompit un député conservateur.

— "Si mon honorable ami veut faire à cette famille une nuisible publicité, c'est son affaire, mais, quant à moi, ce n'est pas là mon intention", lui rétorqua le Dr King.

"Cela importe peu maintenant", dit M. R.-E. Ryerson, conservateur, de Brantford.

— "Je crois qu'il serait mieux, si vous voulez m'en croire mon honorable ami, de ne pas faire de publicité à ce cas", lui répondit le Dr King.

"Cela serait mieux pour le Gouvernement", dit alors un autre député conservateur.

— "Non, mon honorable ami est absolument dans l'erreur", lui répliqua le Dr King.

"Je vais vous montrer", poursuivit-il, "que l'on a agi, conformément à la loi et aux règlements, dans ce cas. Lorsque l'officier médical eût constaté faiblesse d'esprit, chez cet enfant, et que le Bureau médical eût fait rapport sur ce cas, l'enfant fut renvoyé en Angleterre.

"A Londres, il fut réexaminé par trois autres médecins canadiens qui trouvèrent justifié le diagnostic du Dr Rutherford. L'on a déclaré que le Dr Rutherford a refusé d'admettre cet enfant, en vertu d'une clause de l'Acte d'Immigration, et que, ce faisant, il empêchait le ministre de l'Immigration d'admettre l'enfant, en vertu d'un permis spécial.

"Les attaques faites, à ce propos, contre le ministre de l'Immigration sont injustes et le Département de la Santé désire prendre toute la responsabilité de ce qui s'est fait, dans ce cas."

Le Dr King dit qu'il aimerait que l'on fit subir à cet enfant un autre examen médical, en Angleterre, et qu'il lui fût permis de revenir au Canada, si on le jugeait admissible en notre pays, conformément à la loi et aux règlements du Canada.

MAC DOUGALL

M. I.-D. Mac Dougall, conservateur d'Inverness, accusa le Gouvernement d'extravagance. "Depuis cinq ans qu'il est au pouvoir", dit-il, "il a perçu en taxes du peuple canadien $416,000,000 de plus que le précédent gouvernement de 1916 à 1921.

"Le Ministre des finances s'est vanté d'avoir réduit la taxe de vente à trois pour cent. Ce résultat, après six années de régime libéral, laisse la taxe de vente au même point où elle était, lorsque le gouvernement conservateur quitta le pouvoir."

M. McDougall demanda l'adoption d'une politique nationale, quant au combustible, au Canada.

"Quelques députés libéraux", poursuivit-il, "demandent ce que je veux dire par là".

"Une politique nationale pour le combustible en est une grâce à laquelle le charbon canadien sera sonsommé, autant que possible, par les industries canadiennes et sur le sol canadien. Grâce à une telle politique, l'on cesserait de dépenser annuellement $300,000,000 pour du charbon américain, en procurant de l'emploi aux mineurs des Etats-Unis, alors que chôment les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta."

M. ODETTE

M. E.-F. Odette, libéral, d'Essex Sud, est d'opinion que la réduction de la taxe de vente sera grandement à l'avantage des consommateurs canadiens. Il dit notamment que la réduction de la taxe sur les allumettes avait eu pour effet de faire baisser le prix des allumettes, cette année.

Il déclara aussi que, si l'on avait enlevé subitement la taxe de vente, cela aurait préjudicié à quantité de commerçants de gros et de détail dont les entrepôts sont remplis de marchandises.

M. GOTT

M. E.-J. Gott, conservateur, d'Esex-Sud, déclara que le budget lui a causé beaucoup de désappointement. "Ce budget", dit-il, "ne vaut guère mieux qu'une bulle de savon."

M. Gott dit que l'industrie canadienne du tabac particulièrement souffre de stagnation.

"Il faut", termina-t-il, "pour obtenir les améliorations désirées, un réajustement approprié des droits de la part du Gouvernement."

M. STIRLING

M. Grote Stirling, conservateur de Yale, a parlé de la situation de l'horticulture de Okanagon? Il remercia tout d'abord le Ministre des Finances, au nom des fermiers de la Colombie Britannique, pour les réductions faites au tarif concernant les graines d'oignon. En autant que le Sud de la Colombie-Britannique est concerné, la question reste toujours de savoir comment seront écoulés, les produits des jardins. Et tant que ce problème n'aura pas eu de solution, les horticulteurs auront quelque difficulté à vivre.

M. Stirling attira l'attention de la Chambre sur une requête de quarante députés de la province de Québec, dans laquelle il est demandé un tarif protectionniste sur les produits des jardins. Cette requête semble avoir été mise de côté et ce groupe doit maintenant faire face à celui qui veut le libre échange à outrance, dans le parti libéral même. M. Stirling souhaita la victoire aux québecois protectionnistes.

Parlant des pouvoirs hydrauliques, M. Stirling dit que lorsque le traité international des cours d'eau fut amendé, les Etats-Unis acceptèrent une convention, mais refusèrent la discussion sur la question des eaux du lac Michigan. Ce qui n'empêcha pas le fait que les eaux de ce lac furent détournées et distribuées dans un autre centre. Il n'est pas admissible que les ingénieurs n'étaient pas au courant du fait que cette diversion modifierait le niveau des lacs. Et maintenant la situation est différente. Les Etats-Unis demandent notre coopération pour le développement des pouvoirs du St-Laurent. Ce serait pour augmenter l'efficacité des industries à New-York, dont une partie des produits sont répandues sur le marché canadien. Les Etats-Unis veulent la pulpe canadienne, le nickel, le plomb et quelques autres de nos produits. Le gouvernement a-t-il une politique à offrir au peuple, politique basée sur les perspectives d'avenir et qui permettrait au Canada de tenir jusqu'à ce qu'un marché avantageux lui soit offert pour la vente.

M. SPOTTON

M. Geo. Spotton, conservateur de Nord Huron, faisant son premier discours en Chambre dit que le tarif devrait être une affaire permanente pour cinq ou dix ans afin que les manufacturiers ne travaillent pas avec l'impression qu'une masse les menace constamment.

M. J.-C. Brady, conservateur de Skeena, dit que le budget ne définit rien, ne convainc personne et en trouble plusieurs.

Le plus ardent partisan du Gouvernement ne peut y croire. Et M. Robb n'est qu'un instrument aux mains de certains personnages qui veulent conserver le pouvoir.

Ira Cotnam, conservateur de Renfrew Nord a caractérisé le budget d'un mets sans lait, sans crème, sans pain, sans beurre.

M. Cotnam, parla de la campagne électorale de l'élection dans laquelle la réforme du Sénat a été le cheval de bataille du Premier Ministre. Le Gouvernement a modifié le Sénat en vue d'y faire entrer l'exministre de la Douane et de l'Accise qui avait "aidé à la fraude."

A ce point de son discours l'Orateur Lemieux intervint et déclara que ce langage n'était pas permis à la Chambre, spécialement contre un membre du Sénat.

M. Cotnam dit encore que l'exministre avait été accusé d'avoir désorganisé son département.

M. Cotnam s'objecta aux termes du traité avec l'Australie disant que ce traité n'est pas franc pour les fermiers canadiens, et mettait le Canada sur le pied d'un pays d'importation.

Il parla de l'honorable Vincent Massey en ces termes "l'homme qui ne pourrait pas gagner un siège à la Chambre, mais fut envoyé à Washington pour représenter le Canada."

Et il se demande où et de qui M. Massey a eu son mandat.

L'ajournement du débat fut demandé par M. Kennedy, fermier uni de Rivière de la Paix.

L'hon. M. Perreault

(Suite de la 1ère page)

Si on n'admet pas le principe de l'assurance d'Etat, dit M. Perrault, il faut nécessairement limiter les indemnités qui seront payées aux accidentés.

D'ailleurs, dit-il, c'est un principe que celui de la limitation des indemnités. Il incite l'accidenté à se remettre au travail au lieu de passer le reste de sa vie à ne rien faire.

On a vu, dit-il, des accidentés qui se sont remis au travail et qui gagnent souvent plus cher après leur accident qu'avant.

INDEMNITES

M. Perrault prétend qu'avec les indemnités qui seront payées à l'accidenté, sous l'empire de la nouvelle loi, personne, après expiration des versements auxquels il aura droit, ne tombera pas à la charge des municipalités ou de la charité publique ou privée.

Le ministre compare ensuite les taux d'Ontario avec ceux de Québec. Chez nous, dit-il, l'indemnité est basée sur l'incapacité théorique de l'accidenté tandis qu'en Ontario on tient compte du salaire que ce même acidenté reçoit après son accident.

Et l'orateur déclare que le système de Québec est préférable à celui de nos voisins. Il dit ensuite que l'assurance collective n'est pas le meilleur système puisque depuis un certain nombre d'années il a perdu beaucoup sa vogue, dans les pays où de nouvelles lois d'accidents du travail ont été adoptées. Il déclare que les assurances collectives peuvent faire faillite aussi bien que les compagnies d'assurance privées. Il dit que les compagnies d'assurances qui prendront les risques d'après cette loi devront être autorisées par le Lieutenant-Gouverneur qui devra s'assurer si elles sont solvables.

UN RAPPORT

Ces compagnies devront faire rapport chaque année, au Gouvernement qui se réserve le droit de leur enlever leurs licences. M. Perrault prétend que les patrons ne sont pas tous en faveur de l'assurance collective et il déclare que l'Association des Manufacturiers Canadiens de la Province de Québec est contre ce système. Il dit aussi que le système actuel, qui ne change à peu près rien dans les taux, ne déterminera pas les patrons à n'employer que des célibataires au lieu de gens mariés. Il dit aussi que les système des arrangements, entre patrons et ouvriers, n'est pas condamnables et que la présente loi voit à ce que arrangements se fassent dans l'esprit de la loi, la Commission devant les approuver.

Ainsi l'ouvrier devra savoir nécessairement tout ce qu'il doit recevoir.

Le Ministre termine en déclarant, une fois de plus, que cette loi n'est pas parfaite. Essayons là, dit-il, et ses résultats nous montreront ce qu'il nous faudra changer.

Le Député de Dorion, M. A. Blain, répondit au Ministre de la Colonisation.

M. A. BLAIN

L'hon. M. Perrault,dit M. Blain, a prétendu que nous étions dans la province de Québec et que c'était une loi pour la province de Québec que nous voulions élaborer.

Cela est vrai et il est bon de se rappeler que c'est une loi française qui est dans nos statut, ayant été calquée sur la loi française de 1894. Après l'essor industriel qui a suivi l'année 1865, on constata la multiplication des accidents et une enquête eut lieu en France en 1893 et voici quelles en furent les conclusions:

68 pour cent des accidents étaient dus à un fait inconnu (cas fortuits ou force majeure).

12 pour cent dus à la faute du patron.

20 pour cent la faute de l'ouvrier.

Il n'est pas mentionné que ces accidents étaient dus à la faute inexcusable du patron ou de l'ouvrier; l'enquête avait simplement constaté les faits.

Cette enquête finit par agiter l'opinion publique et l'on établit la loi de 1894.

Dix ans plus tard, Sir Horace Archambault, ancien député de cette Chambre, déposa à l'Assemblée Législative, un projet de loi, lequel, fut référé à un comité d'étude, dont l'hon.juge en Chef de la Cour d'Appel actuel faisait partie; ce Comité d'étude fit rapport à la Chambre et en 1909 l'hon. Premier Ministre actuel, alors Ministre des Travaux publics, et du travail déposa la loi qui est actuellement dans nos status et connue sous le nom de la loi de 1909.

Dans son exposé, l'hon. M. Galipeault nous a détaillé les avantages du projet de loi, actuellement à l'étude.

Voici les avantages que nous signale M. Galipeault:

AVANTAGES

Suppression des frais, suppression des délais, suppression des appels, suppression de frais médicaux et d'hospitalisation, augmentation des rentes, augmentation du capital, une Commission pour administrer la loi et sans assurance d'état ou collective.

Cette loi, dit M. Blain, aurait dû contenir en même temps la loi de la Commisison afin que nous puissions faire une étude comparée tant de la loi des accidents du travail que de la loi de la commission du travail.

J'ai le droit, il me semble, de parler sur cette question et de faire valoir les revendications ouvrières, parce que je représente un comté, non pas exclusivement ouvrier, mais composé de bourgeois et d'ouvriers; ces ouvriers sont venus s'établir dans cette partie de la ville de Montréal, appelée le boulevard Saint-Denis, depuis 20, 25 ou 30 ans; plusieurs d'entre eux ont amassé un petit pécule, se sont acquis une propriété, dans laquelle ils vivent, et où ils comptent mourir. Ils sont respectueux des lois et soucieux du bon ordre public; c'est mon devoir de parler en leur nom.

L'on a prétendu dans tous les journaux et sur tous les tons que cette loi était la plus généreuse et la plus large jamais présentée à la Législature.

COMPARAISONS

Comparons donc le paragraphe 9 de l'article 3, avec l'article premier de la loi de 1909 et l'on verra que tout le principe de la loi actuellement devant nous, c'est que l'on applique le proverbe "Qu'il faut que la main gauche ignore ce que fait la droite", "l'on donne d'une main et l'on retranche de l'autre".

Larticle premier, de la loi de 1909, disait que la loi s'appliquait aux employés dans un établissement où l'on faisait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme et des animaux, et la loi actuelle restreint la portée de cet article aux seuls accidents causés par la machine; l'on sait bien que la jurisprudence tant française que canadienne a étendu la portée de cet article à tous les accidents survenus dans pareils établissements.

De même le paragraphe 10 du même article étend l'application de la loi aux établissements commerciaux, mais à la condition qu'il y ait une machine mue par une force autre que celle de l'homme et des animaux et pourvu que l'accident soit dû à l'ascenseur de l'établissement ou à cette dite machine.

Dans l'état actuel de l'industrie, M. l'Orateur, les métiers se multiplient et il y a des ouvriers qui exercent des métiers inconnus il y a dix ans.

Les savants se spécialisent dans les différentes branches de savoir humain et nous avons des spécialistes de ces branches que nous ne connaissions pas il y a dix ans. De même dans l'industrie, il y a des métiers nouveaux. Certains ouvriers travaillent continuellement dans le cuivre, dans le zinc ou dans le plomb; au bout de quelques années, ils contractent des maladies inhérentes à l'exercice de ce métier et je soumets qu'ils doivent être protégés comme les autres.

A l'article 10, on fait disparaître les dommages provenant de la faute inexcusable du patron, mais on laisse subsister la faute intentionnelle de l'ouvrier et on lui enlève tout recours au cas où il est manifestement en état d'ivresse.

PROTESTATION

Je désire protester fortement contre cette clause qui fait disparaître un avantage accordé aux ouvriers par la loi de 1909. Comment fera-t-on la preuve de l'état d'ivresse d'un ouvrier? Suffira-t-il à l'assureur, pour s'éviter le paiement des rentes, de prétendre que l'ouvrier était en état d'ivresse et suffira-t-il à l'ouvrier d'avoir un moment de faiblesse pour passer comme étant d'ébriété. L'on voit tous les jours des gens enfermés dans des cellules, que l'on trouve morts le lendemain, parce que les constables qui les ont enfermés, les ont pris pour des gens en état d'ivresse alors qu'ils étaient malades. Et si la faute inexcusable du patron est disparue, est-ce que ce dernier aura intérêt à protéger l'ouvrier, lorsque l'ouvrier sera occupé à une besogne dangereuse; le patron n'ayant pas à payer plus cher.

On interdit aussi dans cette loi, M. l'Orateur, à un citoyen de cette Province, ayant signé un contrat dans cette Province, le droit de se servir des tribunaux de cette Province, s'il subit un accident quand il va travailler ailleurs que dans la Province.

Cet article 11 biffe tout simplement un article du code de procédure civil, qui donne juridiction au tribunal du lieu où le contrat a été passé. L'on prétend que cette loi est la plus généreuse, plus généreuse par l'augmentation des rentes sur la loi de 1909. L'on constate à l'article 12, que dans le cas d'incapacité partielle permanente, signalé par l'hon. Perrault, comme étant un grand progrès sur la loi de 1909, que cet article limite les rentes à 1 pour cent pour quatre semaines; c'est-à-dire, qu'un ouvrier gagnant $1200.00 par an, si son incapacité permanente est de 10 pour cent, recevra les 2-3 de son salaire pendant 40 semaines ce qui fait $640.00; la conclusion, c'est que c'est une rente non permanente pour une incapacité permanente.

Sous l'ancienne loi, il aurait reçu une rente viagère, sa vie durant. L'article 15, n'est ni plus ni moins qu'une prime aux célibataires; il ne protège pas suffisamment la mère et les enfants en cas de mort du mari.

PAS DE REPONSE

L'hon. Ministre de la Colonisation n'a pas répondu à la question que lui posait l'hon. député des Trois-Rivières quand il était demandé ce qu'il arriverait au cas où un patron ne serait pas assuré. L'hon. Ministre a simplement répondu: "Il devra s'assurer".

Mais ce n'est pas là une réponse.

Supposons qu'un accident mortel arrivait dans un établissement où le patron n'est pas assuré, le seul recours prévu par la loi est de lui faire payer une amende de $500; cette amende va à la Couronne et il n'y a rien pour l'accidenté et sa famille.

Les compromis ou accords pourront être faits entre l'assureur, le patron et l'employé contrairement à la loi actuelle. Pensez-vous qu'un ouvrier accidenté demeurant dans le comté de Matane va venir à Québec expliquer sa position à la commission? La Commission n'aura qu'à ratifier l'accord. Et si,comme question de fait, l'ouvrier a droit à un plus fort montant ,c'est l'ouvrier qui en subira les conséquences et l'assurance aura sauvé une certaine somme de ce qu'elle était appelée à payer. L'hon. Ministre a mentionné le fait que les compagnies d'assurances ne chargeraient que 2 p. c., de plus que les taux actuels; je soumets que l'unique raison de cette petite augmentation, c'est le peu d'augmentation dans les sommes qu'elles seront appelées à payer.

Je ne suis pas un étatiste et je n'aime par l'ingérence de l'état dans tous les domaines et à chaque occasion.

Mais il y a un devoir à remplir pour l'état, c'est la protection des droits de ses administrés. Les ouvriers ont droit à l'indemnité et par la présente loi, ces indemnités ne sont pas sûrement protégés; je soumets que c'est le devoir de l'Etat de les protéger en établissant l'assurance obligatoire collective.

Cette assurance existe ailleurs si elle existe en Allemagne. Il n'est pas nécessaire de dire que cette assurance d'Etat ne fonctionne pas parfaitement partout où elle existe; nous le savons. La législation ouvrière et sociale n'est pour ainsi dire que dans son enfance en Amérique. Il y a à peine 20 ans que la première loi ouvrière a été établi en cette province et c'était la première loi du genre dans tout le Dominion. Mais depuis, nous nous sommes laissés dames le pion.

Est-ce de la démagogie, de protéger plus faible que soi? Et je vais donner un extrait des paroles d'un homme, lesquelles, si je vous les avais prononcées dans cette chambre sans dire d'où elles viennent, je suis sûr que la droite aurait protesté de toutes ses forces; voici ces paroles:

"Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vain instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras".

Est-ce de la démagogie, cela M. l'Orateur? Ce sont pourtant les paroles de Leon XIII dans son encyclique "Rerum Novarum". Et maintenant, voici une autre thèse inscrite dans un document officiel."

"Le travail ne veut pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce".

Voeux inscrits dans le traité de Versailles, après la grande guerre.

En terminant, je crois que c'est faire bonne oeuvre, oeuvre utile que de protéger les ouvriers et de vouloir que la législation ouvrière nous ouvre plus libre, plus large et plus belle, la route de la paix sociale et nous fasse parvenir en même temps au plus beau et au plus grand de tous les progrès, le progrès social.

CANADIAN POWER EST EN VEDETTE

Montréal, 2. — Service Presse Canadienne — Les valeurs de Canadian Power and Paper suivies de près par celles d'International Nickel furent celles qui provoquèrent les plus actives transactions, à l'ouverture du marché local, ce matin. Les premières étaient en hausse de ½ à 38¾ tandis que Nickel se trouvait en baisse de ¾ à 83¼, après avoir débuté à 83⅞. Famous Players, en très faible demande, était en hausse de 2 points à 86. Toutes les autres modifications de la liste furent fractionnaires.

PERDU

Chien de chasse anglais. Couleur: blanc avec des oreilles noires et quelques taches noires sur le corps; des taches brunes sur les pattes et sur la face; une longue et soyeuse toison; une tache brune d'environ deux pouces carrés du côté droit de la face et une petite tache brune sur un oeil. Poids: 74 livres; âge: 21 mois.

Des recherches minutieuses seront faites pour retrouver ce chien, dans les districts de Chicoutimi et de Lac St-Jean.

Toute personne retenant ce chien sera poursuivie.

La personne qui le retournera à son propriétaire ou qui lui donnera des renseignements de nature à le lui faire retrouver sera récompensée.

Veuillez communiquer avec le propriétaire, M. C.-S. Westover, Boite 199, Arvida ou avec The Arvidian, Boite 184, Arvida.

Finance et Commerce

MARCHE DES VIVRES

Manitoba Wheat No. 2	
Avoine de l'ouest No. 2	82
Avoine de l'ouest No. 3	76¼
Avoine de différents Extra No. 1	74¼
Orge d'alimentation du Manitoba	
Sarrasin No. 2	
Farine Crème de l'ouest 1ère patente	$7.80
Farine 2ème patente	$7.20
Farine forte à boulanger	$7.00
Flour, Winter Patents, choice	
Fine fleur au quart	
Fine fleur à la poche	
Gruau au quart	
Gruau—90 lbs	$3.75
Son	$36.25
Gru rouge	$38.25
Gru blanc	$46.25
Moulée	
Foin, No 2, par tonne, au char	$13.00-$13.50
Fromage de l'ouest	26-26¾
Fromage de l'Est	
Beurre Pasteurisé No. 1	37-38¾
Beurre de beurrerie No. 1	
Beurre de beurrerie No. 2	
Oeufs extras (entrepôt)	31
Oeufs frais (entrepôt)	32
Oeufs seconde (entrepôt)	26
Oeufs frais spéciaux	
Oeufs frais extras	46
Oeufs frais premiers	43-44
Patates, par poche, au char	$1.20-$1.25
Porcs abattus à l'abattoir	
Porcs abattus à la ferme	
Lard (Gros)	

BOURSE DE MONTREAL

Fermeture

Abitibi	
Abestos Common	32
Bell Telephone	
Brazilian	205
B. C. Fishing	
Brompton	60½
Canada Cement	
Can. Ind. Alcohol	37
Canada Steamship	33⅞
Cons. Smelting	
Dominion Bridge	69
Howard Smith	82
Laurent de	
Montreal Power	91
National Breweries	110
Price Brothers	
Quebec Power	
Shawinigan Power	
Spanish River	
Steel of Canada	186¼
Wayagamack	
Winnipeg Electric	115¾
Lard (Petit)	
Lard (Gras)	
Saindoux composé, au quart	
Saindoux composé, au seau	
Saindoux pur, au quart	
Saindoux pur, au seau	
Boeuf salé, 200 lbs	
Boeuf salé, 100 lbs	11¾

BOURSE DE NEW-YORK

Fermeture

Abitibi	
American Can	77¾
American Smelting	X D 2 PC
American Tel. & Tel.	170¾
Atchison	183¼
Baltimore Ohio	X D 1½ PC
Canadian Pacific	202½
Chicago Rock Island	
Crucible Steel	X D 1½ PC
Dupont	
Erie Common	
Famous Players	115¾
General Electric	129¾
General Motors	137¾
Great Northern Pfd.	
International Paper	73
International Tel. & Tel.	
Kennecott Copper	
Stradin Mines	
Missouri Pacific	
New-York Central	160¾
Northern Pacific	
Pennsylvania	65¾
Philips Petroleum	
Radio Corporation	95¾
Reading	
St-Louis & San Francisco	
Southern Pacific	115¾
U. S. Steel	159½
White Motors	83
Woolworth	180¾

REACTION A L'OUVERTURE

New-York, 2. — Service Presse Canadienne — Les prix accusaient une tendance réactionnaire, à l'ouverture du marché local, ce matin. Les ventes sont probablement dues au désappointement que causa la diminution dans le montant des prêts des courtiers, la semaine dernière. Des pertes initiales d'un point ou environ furent subies par U. S. Steel commun, Allied Chemical, International Nickel et Radio.

COURS DES CHANGES

New-York, 2. — Serv. Presse Canadienne. — Le cours des changes était facile ce matin. La demande était la suivante:

Angleterre	4 87 5-16
France	3.93 ⅛
Italie	5.27 ¾
Allemagne	23 87

Le dollar canadien faisait prime à 9-64 de un pour cent.

Téléphone : 2-2033

NORANDA

Nous croyons que ce stock a atteint son plus bas prix; aussi conseillons-nous l'achat immédiat, au comptant ou à compte ouvert.
Nous sollicitons vos commandes.

WIGHTMAN & COMPANY

111 COTE de la MONTAGNE, QUEBEC. TEL: 2-2033
Membre de la Bourse des Mines de Montréal

CHEVROLET

Faites connaissance avec M.

Okay Karr

M. Okay Karr dit "Topez-là!" car il est honnête; Il vous traitera loyalement, peu importe qui vous êtes. Tout auto offert en son nom est une bonne valeur; Soyez-en certain, car c'est un homme d'honneur.
—Okay Karr.

Okay Karr est un personnage fictif qui symbolise notre méthode honnête et sincère de présenter les autos usagés. Ses initiales, "O.K.", sont pour vous un moyen infaillible de reconnaître les bonnes valeurs.

Pour la protection des acheteurs d'autos usagés, Chevrolet a décidé d'inaugurer, par l'intermédiaire de ses distributeurs, dont la réputation et l'intégrité sont reconnues, le Mode de Vente d'Autos Usagés O.K.

D'après ce Mode de Vente, une étiquette O.K., sur laquelle sont donnés tous les détails concernant l'auto, est attachée à celui-ci. De cette façon, une personne peut acheter avec la même confiance que s'il s'agissait d'une voiture neuve. Le Mode de Vente O.K. Chevrolet s'applique aux autos usagés de toutes marques.

AUTOS USAGÉS

avec un O.K. positif

Nous avons accepté de collaborer à la protection des acheteurs par le Mode de Vente d'Autos Usagés O.K., et nous vous invitons à venir examiner quelques-unes des bonnes valeurs que nous offrons en ce moment.

MOTORS SERVICE LIMITEE

317, RUE RACINE, - - - CHICOUTIMI.

CALENDRIER

Vendredi, 2 Mars 1928
Le B. CHARLES le BON comte de Flandre.

Ce saint, plus illustre encore par sa charité envers les pauvres que par sa couronne de comte, visitait les pauvres à pieds nus, leur baisait la main avec respect, persuadé que c'était à Jésus-Christ même qu'il faisait l'aumône. Ayant obligé un riche bourgeois à lui vendre à un prix raisonnable, pour le distribuer aux pauvres, le blé qu'il tenait en réserve, ce misérable esclave de l'argent le massacra au moment où il était en prière devant l'autel de la Sainte Vierge. La belle mort que de mourir pour la charité, devant l'autel de la Mère du bel amour!

Bulletin météorologique.
VENTS FROIDS DE L'OUEST. PLUTOT BEAU, AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

QUELLES SONT CES SOURDES DETONATIONS ?

Du tonnerre au mois de mars! C'est ce dont les chicoutimiens sont gratifiés depuis quelques jours. Les sourdes détonations, adoucies par la distance, se font entendre dès les petites heures et se renouvellent le soir au coucher du soleil.

Tout le monde l'a deviné: ce tonnerre artificiel nous est fourni grâce au travail des 68 hommes que M. Pitre Riverin a employés à sa carrière. L'on sait que M. Riverin a obtenu le contrat de la pierre pour les nouveaux quais. Le transport, l'installation et la mise au point de l'outillage ont pris un peu de temps, vu les difficultés imprévues auxquelles M. Riverin et ses hommes ont eu à faire face. Maintenant, les choses vont très bien et une grande activité règne à la carrière que M. Riverin a acheté sur la propriété de M. Isidore Gauthier, à la Riviere-du-Moulin.

IL FAUT SE BIEN COMPRENDRE...

Nos lecteurs et correspondants ont dû lire notre annonce à l'effet que les Avis de Naissance, Mariage, Funérailles, Fiançailles, Services Anniversaires, ainsi que les Remerciements pour Sympathie et Faveurs Obtenues ne seraient publiés que sur remise de la modique somme de 50 sous. Le "Progrès du Saguenay" suit en cela l'exemple de tous les autres journaux.

Il est donc inutile de nous envoyer ces communiqués sans les accompagner de la somme requise car ils ne seront pas publiés.

Il faut cependant remarquer que comme par le passé nous publions gratuitement les comptes-rendus de Mariage, Fiançailles, Funérailles, ainsi que toutes les autres nouvelles qu'on nous communique.

AVIS

Le 12 mars prochain, à huit heures P.M., aura lieu, à la résidence de M. Jos.-A. Tremblay, Bagotville, "Parc Anicette", une assemblée générale des actionnaires de la Saguenay Racoon Fur Farm Co., Limited, pour la formation du bureau de direction.

Signé Joseph-A. TREMBLAY,
Directeur provisoire.

REMERCIEMENTS POUR GUERISON

Mme William Deraspe, domiciliée au no 33 rue Price, Kenogami, déclare qu'elle a été guérie par les remèdes de M. Ernest Lepine, de Jonquière, et désire le remercier publiquement par la voie de ce journal.

Mme William Deraspe,
33 rue Price,
Kenogami.
R 5765

NAISSANCES

M. et Mme Joseph Saillant, de Roberval, font part à leurs parents et amis, de la naissance d'un fils baptisé, le 26 février, sous les prénoms de Joseph-Ladislas-Marcel. Parrain et marraine: M. et Mme Ladislas Bolduc, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mme Joseph Bolduc.

M. et Mme Isidore Gaudreau, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous sous prénoms de Marie-Paul-Marguerite-Jeanne. Parrain et marraine: M. et Mme Anatole Gaudreau. Porteuse, Mme G. Asselin, institutrice.

SERVICE ANNIVERSAIRE

De M. J.-Georges Laporte sera chanté à l'église de St-Félicien, le 12 mars, à 7 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Nos "Petites Annonces"! !

LES OCCASIONS PROCHAINES DE FAIRE LE MAL

Sermon d'hier soir à la cathédrale. Les mauvais compagnons, les mauvais livres.

LA DANSE

La foule des fidèles qui remplissaient l'église hier soir a écouté religieusement le magnifique sermon donné par le R. P. Desjardins, C. SS. R. Ce sermon était des plus pratiques et, comme l'a dit le prédicateur lui-même, c'était le plus important de la retraite. "Si vous ne mettez en pratique les enseignements de ce sermon, votre retraite est complètement inutile."

L'orateur sacré débute par ces mots: "Celui qui aime le péril y périra". Il raconte d'abord l'histoire d'un jeune homme qui alla trouver un jour un moine et lui demanda ce qu'il fallait faire pour éviter le péché. Le solitaire lui répondit. Premièrement, il faut fuir; deuxièmement, il faut fuir et troisièmement, il faut fuir: toujours fuir. Il faut fuir les occasions prochaines volontaires de péché.

Le prédicateur parla d'abord de l'obligation de fuir ces occasions et ensuite signala les principales occasions volontaires de péché.

Dieu, l'Eglise et l'expérience nous obligent à fuir les occasions volontaires de péché. "Celui qui s'expose au péril, périra". Jésus-Christ a dit: "Si votre oeil... si votre main... si votre pied vous scandalisent, arrachez-les et jetez-les loin de vous". On ne nous demande pas en réalité de nous arracher les yeux... Ces paroles veulent plutôt dire que si une chose quelconque est une occasion de péché, même si cette chose nous est aussi précieuse que notre oeil, séparons-nous de cette chose. Quelqu'un a dit: "Celui qui cherche les occasions de péché jette du bois sec dans le feu". L'Eglise dit: "Refusez l'absolution à ceux qui ne sont pas décidés à fuir l'occasion de péché".

L'expérience prouve de son côté que quand on s'expose au péché, on y succombe. Les exemples de David, de Salomon et de saint Pierre sont suffisamment clairs là-dessus. Le prédicateur cite en plus l'exemple d'un anachorète qui, par sa vie sainte, avait obtenu le don des miracles. Cependant, il lui suffit de se laisser aller à une occasion de pécher pour qu'il perde en un instant tout le fruit de sa longue vie de pénitence.

L'orateur sacré parla ensuite des occasions de péché. La première qu'il signala fut: la mauvaise compagnie. Il cita des exemples frappants de ce que peut faire un mauvais compagnon dans une âme jusque là demeurée pure.

On doit inclure dans la liste des mauvais compagnons, les mauvaises lectures. L'Eglise dit: "Les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs". Or n'est-ce pas s'entretenir avec l'auteur que de lire son ouvrage corrompu? Un auteur avait mis sur la première page de son livre ces mots significatifs qui devraient se trouver au commencement de tout mauvais livre: "La jeune fille qui lira ce livre est une jeune fille perdue."

Le P. Desjardins parle des romans en général. Quand bien même ils ne sont pas immoraux, ils sont quand même inutiles: ils ne valent rien et ils sont une perte de temps. L'orateur sacré donne ensuite des exemples touchant les mauvais livres.

"Les fréquentations" troisième occasion de péché. "On ne doit fréquenter une jeune fille, dit le prédicateur, que si l'on a l'intention de se marier. Il faut "pouvoir" se marier et il ne faut pas que la fréquentation dure trop longtemps. Le seul endroit où doit se faire la fréquentation est la maison paternelle, et sous les yeux des parents.

La fréquentation est donc une préparation au mariage qui est un grand sacrement: il faut que la fréquentation soit digne du sacrement qu'on se prépare à recevoir. "Ce n'est pas moi qui dis cela, mais la théologie "Nunquam solus cum sola". Jamais un jeune homme seul avec une jeune fille seule.

Le prédicateur parla ensuite de la danse. Il cita d'abord les paroles de saint François de Sales: "Les meilleures danses ne valent rien". La danse en soi n'est pas un péché: vous pouvez aller sauter dans le grenier de votre maison des heures durant, et ce ne sera pas un péché.

Il signala particulièrement les danses modernes, celles qui se font par la taille: "Le fox-trot, le tango, le one-step", etc... Un danseur converti a dit: "La danse est une source de vice. Les salles de danse sont des lieux de naufrage pour la pudeur.

Pour terminer, le prédicateur parla des automobiles, qui sont maintenant indispensables, mais qui aussi sont causes de nombre de fautes. Il les appelle: Des mauvaises maisons roulantes avec lesquelles on va où l'on veut et où l'on fait tout ce qu'on veut. "On va rire de mes paroles, dit le R. P. Desjardins, on va s'en moquer: peu importe, j'ai fait mon devoir, à vous de faire le vôtre."

De nouveaux abonnements!!!

UN JUGEMENT INTERESSANT DU MAGISTRAT

Huit saisies-revendications sont déclarées illégales et les actions sont renvoyées.

LE JUGEMENT

M. le magistrat Robert Bergeron a rendu un jugement intéressant ce matin dans des causes de saisie-revendication.

Sur les huit causes en question, une seule a été plaidée le 21 février dernier. Comme les autres étaient identiques, on se contenta de les soumettre au jugement de la Cour. Voici la liste des causes:

Adélard Lauzon vs A. Poulin (3 saisies-revendications).

Adélard Lauzon vs R. Gaudreault, saisie-revendication.

J.-A. Veilleux vs N. Laforest, saisie-revendication.

Adj. Veilleux vs W. Lajoie et la Commission des Liqueurs, saisie-revendication.

Jean Larouche vs A. Poulin (2 saisies-revendications).

Il s'agit de bière qui, l'été dernier, a été saisie illégalement, disaient les demandeurs, par les officers de la Commission des Liqueurs. Ils réclamaient donc la bière.

La défense prétendait que la saisie avaient été faite par les défendeurs alors qu'ils agissaient en leur qualité d'inspecteurs de la Commission des Liqueurs.

"Considérant, dit en résumé le savant magistrat, que la bière réclamée a été saisie par les défenseurs en leurs qualité d'inspecteurs de la Commission des Liqueurs; que la Commission des Liqueurs ou une personne autorisée peut seule vendre les boissons alcooliques; que les dispositions de la loi des Liqueurs sont ici applicables; que les conditions de transport sont remplies, de même que les conditions d'achat; qu'il n'a pas été prouvé que la bière achetée était pour usage personnel seulement; que, suivant les articles 45,46 et 47, la saisie a été faite suivant la loi.

La dite saisie-revendication est déclarée illégale et conséquemment, l'action est renvoyée.

RECLAMATION DE $3,205.00 POUR ACCIDENT

Une poursuite en vertu de la loi des Accidents du Travail du Travail a été inscrite ces jours derniers par un ouvrier du nom de Maurice Laliberté, de St-Henri village, contre M. John Murdock, contracteur de chantiers. Le montant de la réclamation est de $3,205.50.

La liberté allègue qu'alors qu'il travaillait pour l'intimé dans un chantier près du lac Ha! Ha!, le 14 décembre 1927, il glissa en marchant et tomba sur une souche. Il s'est brisé les reins et s'est blessé à la jambe droite. Sa santé a été affectée et de plus, il restera infirme.

Depuis cet accident, il n'a pas pu travailler et ne pourra pas le faire avant au moins trois mois.

Le requérant réclame un demi salaire pour la période durant laquelle il a subi une incapacité totale temporaire. Ce qui représente un montant de $250.00. Il a déjà reçu $44.50. Il reste donc une balance de $205.00.

Avant l'accident, il jouissait d'une santé parfaite et maintenant, il prétend souffrir d'une incapacité partielle et permanente de 50 pour cent. Il réclame le capital d'une rente lequel monte à $3,000.00. Le montant total est donc de $3,205.50.

PREPARATIFS DE NAVIGATION A TADOUSSAC

Tadoussac, 2. — De notre correspondant, Mlle J. Vaillancourt.— Les capitaines Heppel de Matane sont arrivés déjà depuis quelques jours pour prendre charge de leur bateau à l'huile en hivernement dans Baie Tadoussac.

Si la température le permet, ils repartiront la semaine prochaine pour la côte Nord et Matane. Les bateaux Heppel ont été les derniers à voyager sur le fleuve l'automne dernier et seront les premiers à partir cette année.

Le "Josephus", capitaine Freddy Caron, est aussi à faire des préparatifs pour partir prochainement pour Fortneuf, St-Siméon et ensuite Trinity Bay. Si les conditions de la glace et la température le permettent la navigation sera ouverte à bonne heure entre Tadoussac et le bas du fleuve.

M. F. TREMBLAY DANS LE DEUIL

Nous avons le regret d'annoncer la mort du jeune Henri Tremblay, survenue hier soir, à l'Hôtel-Dieu St-Valier, à l'âge de 16 ans.

Il était le fils de M. Félix Tremblay et d'Amanda Fortin de la paroisse du Sacré-Coeur du Bassin.

Il demeurait chez ses parents à 6 rue Fortin.

Son service et sa sépulture auront lieu demain, à 8 heures à l'église du Sacré-Coeur.

Nous offrons à M. Tremblay et à sa famille, nos plus sincères sympathies.

IL N'AVAIT PAS BESOIN D'AVOCAT

Un prévenu de langue anglaise tente de se défendre lui-même. Quatre autres causes de la Commission.

TROIS MOIS

Les causes suivantes ont été appelées ce matin en Cour du Magistrat. Ce sont, sauf une seule, des poursuites intentées par la Commission des Liqueurs.

La Commission des Liqueurs vs Dame Jean Larouche;

La Commission des Liqueurs vs Jimmy Motion;

La Commission des Liqueurs vs Adélard;

La Commission des Liqueurs vs Ludger Bergeron;

La Commission des Liqueurs vs J. Rancourt.

Il fut d'abord décidé par la Cour que, vu l'absence de deux témoins, l'enquête préliminaire dans l'affaire de vol à la cie d'Aluminium a été fixée à deux heures cet après-midi.

L'un des prévenus fut ensuite casé pour trois mois de prison et trois mois additionnels à défaut de paiement, après qu'il eût tenté de se défendre lui-même. La poursuite fit d'abord entendre un seul témoin qui donna une preuve complète. Il raconta que le 9 février dernier, il a eu de la bière dans un restaurant, qu'il l'a eue de l'accusé lui-même et qu'il l'a payée. Ce témoignage a été traduit en anglais par M. Henri Martin, gardien de la prison, qui agissait comme interprète.

Le prévenu semblait des plus embarrassés. Il n'alla même pas dans la boite et n'amena aucun témoin. En conséquence, devant une preuve complète non contredite, et vu que le prévenu était un récidiviste, il fut condamné à 3 mois de prison et 3 mois supplémentaires à défaut de paiement des frais de la cause. La Cour fut ensuite ajournée à deux heures.

UN TEMOIN QUI NE VEUT PAS COMPARAITRE

Le grand connétable Willie Lafleur est arrivé ce matin de Sainte-Anne de Bellevue avec un témoin important dans une cause de vol à Jonquière et Arvida qui aura cours au Palais de Justice cet après-midi.

L'arrestation de ce témoin a été opéré avec beaucoup de difficultés. On essaya à maintes reprises de persuader le grand connétable que l'individu qu'il cherchait était à Montréal.

Mais le policier, lui était certain que son homme était dans les environs et c'est au moment où le fuyard s'y attendait le moins et grâce à l'un de ses trucs, qu'il mit le grappin dessus.

IN MEMORIAM

Grande Baie, 2. — Spécial. — Mme Stanislas Tremblay et sa famille remercient sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné des sympathies à l'occasion de la mort de M. Stanislas Tremblay soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites, lettres télégrammes et assistance aux funérailles.

OFRANDES DE MESSES: La famille Gonzague Tremblay, les familles Joseph Tremblay, Pierre Tremblay, Welliey Tremblay, Thomas Gagné; MM. et Mmes Jacques Tremblay, Gustave Prince, Thomas Deschênes, J.-A. Lessard, Louis Larouche, M. et Mme Wilfrid Simard; Mmes Tousignant et Claveau, MM. Philippe Tremblay, H.-L. Brouillard, Avila Charbonneau, Edmond Savard, Xavier Tremblay.

BOUQUETS SPIRITUELS: L'abbé Gaudiose Tremblay, diacre, Anna-Marie Tremblay, Les élèves de l'Ecole Normale, Chicoutimi; les élèves du cours modèle, Grande-Baie; les élèves du cours moyen, Grande-Baie; les élèves du cours moyen Ecole du Sacré-Coeur, Grande-Baie; la famille Alfred Tremblay; la famille J.-E. Simard, la famille Gonzague Tremblay, MM. et Mmes J.-A. Lessard, Louis Larouche, Joseph Tremblay, J.-E. Simard, J.-H. Bois, L.-J. Aubin, Xavier Tremblay; Mlle Marguerite Belanger.

TEMOIGNAGES DE SYMPATHIES: — N. Dégagné, ptre, la Supérieure et sa communauté, Couvent St-Sacrement, Chicoutimi; Sr. Ste-Marg. du Sacré-Coeur, Ecole-Normale, Chicoutimi; Mme J.-E. Tousignant, MM. Raymond Belleau, Ephrem Gauthier, M. et Mme Victor Dostie, M. et Mme J.-E. Cloutier.

OU EN SONT LES TRAVAUX A VAL-RACINE

La première retraite fermée aurait lieu en juin prochain.

En ce temps-ci où tous les fidèles réalisent l'importance d'une retraite, d'une véritable retraite, nombreux sont ceux qui s'envolent par la pensée vers Val-Racine soupirant après le jour où il leur sera donné de vivre seul à seul avec Dieu et leur âme dans une solitude et un recueillement complets.

Il y a un an ou deux nous nous plaignions de n'avoir pas à notre portée une maison de retraites fermées, aujourd'hui, une magnifique demeure s'élève justement à l'endroit de nos rêves et nous n'attendons plus que le moment où l'on nous dira: Mes frères, entrez: de grandes grâces vous attendent ici.

Nous nous sommes informés ce matin auprès du R. P. Primeau, S. J., de la Maison des retraites fermées de Val-Racine, de l'état actuel des travaux.

Le R. Père a eu l'amabilité de nous donner quelques renseignements que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

Le plâtrage est terminé ce qui veut dire beaucoup. L'installation électrique de même n'attend plus qu'une dernière main.

On est à commencer les travaux de menuiserie; peu d'ouvriers travaillent actuellement cependant, car on attend le matériel; le bois, c'est la seule cause du retard.

A la question que nous posâmes au Rév. Père: Est-ce que les RR. PP. Jésuites habitent actuellement la Maison de Val Racine, il nous répondit dans la négative laissant entendre toutefois qu'ils espéraient y demeurer dès la fin d'avril ou le commencement de mai.

Nous lui avons demandé également s'il y aurait des retraites cet été. "Nous le croyons, dit-il, dès avril nous attendons le Rév. Père Organisateur des retraites fermées et un mois plus tard, nous espérons pouvoir ouvrir nos portes à tous ceux qui voudront bien y venir. C'est dire qu'à moins d'un retard considérable, nous aurons une retraite en juin, avant la fin de l'année scolaire."

Au sujet du nom que portera cette Maison, on espère bien lui conserver celui de Val-Racine, qu'elle porte actuellement et qui est un hommage à la mémoire de notre premier évêque.

Le R. P. Hudon, qui est allé à Québec dans l'intérêt de cette construction, est attendu lundi prochain.

Nous sommes certains que toutes les personnes de la région se réjouissent avec nous de ces bonnes nouvelles qui nous ont été si gracieusement communiquées et qu'elles n'ont qu'un désir, celui d'entendre bientôt annoncer la première retraite fermée à Val-Racine.

LES BIOGRAPHIES CANADIENNES

Nous acusons réception des Biographies Canadiennes - Françaises, 1927, dont l'auteur M. Raphael Ouimet, a bien voulu nous en faire tenir une copie. Ce volume a bien sa place dans une bibliothèque et principalement cette année, les Biographies renferment des choses qui nous intéressent particulièrement. En effet plusieurs personnes de la région et de Chicoutimi, ont fait inscrire leur portrait et quelques notes sur leur carrière qui ne manqueront pas de plaire.

LES OEUVRES DU CHANOINE SCHMID

A 15 SOUS LE VOL.

Inutile de recommander àà nos lecteurs les oeuvres de l'excellent chanoine Schmid. Elles font les délices des petits et des grands.

Le jeune Henri — Agnès ou la petite joueuse de luth — La bague trouvée — Cent petits contes pour les enfants — La Chartreuse — La croix de bois — Eustache — La famille chrétienne — Fernando — Le bon Fridolin et le méchant Thierry — La bonne Fridoline — Geneviève — La guirlande de houblon — Marie ou la corbeille de fleurs — Le petit mouton (suivi du Ver luisant) — Nouveaux petits contes — Les oeufs de Paques — Rose de Tannebourg — Le rosier, (suivi de La Mouche) — Le rossignol — Sept nouveaux petits contes — Le serein, (suivi de La chapelle dans la forêt) — Théophile, le petit ermite — La veille de Noël.

En tout 27 volumes, à 15 sous net.

LA COMMISSION SCOLAIRE VEUT CONSTRUIRE

C'est pourquoi elle veut emprunter la somme de $48,000.

A JONQUIERE

Jonquière, 2.— (D. N. C.) — Une réunion de la Commission scolaire de Jonquière a été tenue mardi matin dans la salle du Conseil-de-Ville sous la présidence de M. Emile Leblanc.

MM. les Commissaires Emile Gagnon, Elzéar Harvey, Treffle Gauthier, formant quorum, étaient présents et ont pris part aux délibérations.

Voici un extrait des minutes comportant la substance d'une importante résolution prise au sujet de l'emprunt nécessaire à la construction d'une maison d'école pour filles et garçons du côté nord de la Rivière aux Sables.

EXTRAIT DES MINUTES

Le Secrétaire-Trésorier donne rapport de l'avis public, préparé en vertu de l'article 2728 A, du code scolaire de la Province de Québec, relatif à la présente assemblée, pour informer les contribuables de cette Municipalité de la prise en considération par MM. les Commissaires d'écoles de la Municipalité Scolaire du Village de Jonquière, à leur séance de ce jour, de la résolution ci-après mentionnée, savoir:

ATTENDU qu'il y a urgence pour cette Municipalité Scolaire de construire:

(A) Construction d'une maison d'école pour les filles et garçons, du côté Nord de la ivière aux sables,

(B) L'ameublement nécessaire pour ces classes,

(C) L'amélioration des cours et terrains de cette municipalité,

(D) Clôturer les terrains de cette Municipalité,

(E) Commission de l'architecte pour plans, devis, surveillance.

(F) Frais d'emprunt,

(G) Pour payer la dette flottante contractée pour certains items plus au long ci-après énumérés.

ATTENDU que pour les fins ci-dessus et celles ci-après mentionnées, il est nécessaire pour cette Municipalité Scolaire de faire un emprunt.

IL EST PROPOSE PAR LE COMMISSAIRE, Emile Gagnon, SECONDE PAR LE COMMISSAIRE, Elzéar Harvey, ET RESOLU UNANIMEMENT,

Que MM. les Commissaires d'écoles de la Municipalité Scolaire du Village de Jonquière, en le comté de Chicoutimi, sont par les présentes autorisés à se procurer l'argent nécessaire pour rencontrer les dépenses encourues et à encourir pour les fins ci-après mentionnées: à demander au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec l'autorisation, sur recommandation du Surintendant de l'Instruction Publique de la dite Province, pour contracter un emprunt de quarante huit mille piastres, ($48,000.00), pour les fins ci-après mentionnées savoir:

(a) Construction d'une maison d'école pour les filles et garçons, du Côté Nord... $27,000.00

(b) Ameublement nécessaire 4,000.00

(c) Améliorations des cours et terrains de cette corporation 2,000.00

(d) Clôturer les terrains de cette Municipalité 1,000.00

(e) Commission de l'architecte pour plans, devis, surveillance 1,080.00

(f) Pour frais d'emprunt 1,035.75

(g) Pour payer la dette flottante contractée pour fins suivantes:

1o — Ouvrages supplémentaires faits à l'école des filles près de l'église $1260. 75

2o — Ouvrages supplémentaires faits à l'école des filles près de Kénogami pour agrandissement $1,185.25

3o. — Ouvrages supplémentaires faits à la résidence des frères, $4,838.25.

4o. — Pour retards causés, $4,600.00; Total $11,884.25.

FORMANT UN TOTAL DE QUARANTE HUIT MILLE PIASTRES, ($48,000.00.)

Le capital de l'emprunt s'il est autorisé comme sus-dit, sera représenté par cent quarante quatre obligations, que les dits Commissaires d'écoles de la Municipalité Scolaire du Village de Jonquière, en le comté de Chicoutimi, sont par les présentes autorisés à émettre sous la signature du président de la dite Municipalité, et la contresignature du Secrétaire-Trésorier d'icelles, et le sceau de la dite Municipalité; 84 de ces obligations seront d'une dénomination de cinq cents piastres, et 60 de ces obligations seront d'une dénomination de cent piastres.

Ces obligations pour faciliter la tenue de régistre d'enregistrement de ces obligations seront numérotées consécutivement de un à cent quarante quatre (1 à 144,) et seront datées du 1er février mil neuf cent vingt huit, et seront payables au porteur d'icelles, aux Bureau de la Banque Canadienne Nationale à Québec; Montréal et Jonquière, dans la Province de Québec, et seront, productives d'intérêt au taux de 5 p. c., l'an, à compter du 1er février mil neuf cent vingt neuf.

Le dit intérêt également payable aux endroits ci-dessus indiqués au porteur semi- annuellement, les 1er d'Août et de Février de chaque année, sur présentation des coupons.

Qu'on suive nos annonces quotidiennes de Librairie

Ils aiment mieux
SHREDDED WHEAT

Les papas affairés, les enfants affamés sont plus vite rassasiés. Se digère bien et vivifie
• FAIT A NIAGARA FALLS •

La Commission

(Suite de la 1ère page)

augmentation d'à peu près 12 p. c. Durant l'exercice 1925-26 la valeur totale des bières vendues, exportées et importées s'est élevée à 25,511,627 de gallons. Avec l'année expirant en avril 1927, le commerce total de la bière a atteint $26,924,497 de gallons, soit une augmentation de près d'un million cinq cent mille gallons sur les douze mois précédents.

"Sans s'arrêter longuement sur ces chiffres, il convient de faire remarquer que toute cette bière n'a pas été consommée dans notre province. A part nos brasseries qui ont enregistré une exportation de 165,000 gallons, les statistiques du dernier rapport du bureau fédéral du Commerce établissent que l'exportation pour l'année terminée le 30 avril 1927 s'est élevée à 4,424,570 gallons.

PAS DE TRACE

Une quantité considérable de bière exportée ne laisse aucune trace dans nos statistiques. L'on peut donc affirmer avec certitude que la consommation locale est considérablement inférieure à la production totale des brasseries de notre Province qui a atteint 26,000,000 de gallons. Les brasseries en opération et munies d'un permis pour vendre de la bière dans la Province de Québec sont au nombre de dix.

Le Président dit aussi dans son rapport:

"C'est régulièrement, d'une façon permanente, que la criminalité de la province de Québec est relativement très basse. Au cours des six dernières années, le nombre des crimes et délits graves n'a pas varié chez nous de plus de 25 par 1,000,000 de population.

"Dans les autres provinces, au contraire, une année ou le chiffre de la criminalité a été favorable est toujours précédée ou suivie d'une, parfois de plusieurs années, à criminalité très lourde, comme le montre clairement la course erratique de leur courbe respective. "Comme l'an dernier, nous croyons devoir résumer tout cet ensemble de statistiques un peu arides, par quelques chiffres faciles à retenir, les voici:

En 1922, notre province, dont la population représente 27 p. c., de celle du pays tout entier, n'a donné que 18.35 p. c., de sa criminalité; en 1923, le pourcentage tombait à 17.36 pour cent; il tombait encore à 16.7 p. c., en 1924 pour remonter légèrement à 17.8 p. c., en 1925, et redescendre de nouveau à 17 p. c., en 1926." .

ELECTRICITE
Pour vos réparations, installations électriques et toutes vos fournitures. Adressez-vous chez RAOUL PERRON
298, Rue Racine. Tél. 348
Toujours en mains un assortiment complet de fixtures électriques
Travaux garantis

Samedi 3 mars 1928
Réouverture de L'Hôtel Windsor JONQUIERE
Samedi 3 mars 1928
Sous la nouvelle direction de M. Edm. Langevin, ancien voyageur de commerce.
AMELIORATIONS ET CONFORT MODERNE.
Quand vous viendrez à Jonquière, demandez l'Hôtel Windsor.

AVIS

A l'avenir, la publication, dans le "Progrès du Saguenay", des avis de

NAISSANCE,
FIANCAILLES,
MARIAGE,
SERVICE ANNIVERSAIRE,
AVIS DE FUNERAILLES
FAVEURS OBTENUES,
REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIE

ne sera faite que sur remise de $0.50 en timbres ou argent. Cette publication se fera dans une colonne spéciale, bien en vue, à la dernière page.

Le "Progrès du Saguenay" était le seul quotidien jusqu'ici, à publier gratuitement les nouvelles de cette sorte. Ayant besoin de ramasser tous ses revenus, comme ses confrères, il fera payer désormais l'insertion de ces nouvelles dont la publication coûte quelque chose partout ailleurs.

Nos Correspondants et Abonnés sont cependant priés de prendre bonne note que, comme par le passé, nous publions gratuitement les comptes-rendus de fiançailles, mariage, et funérailles.